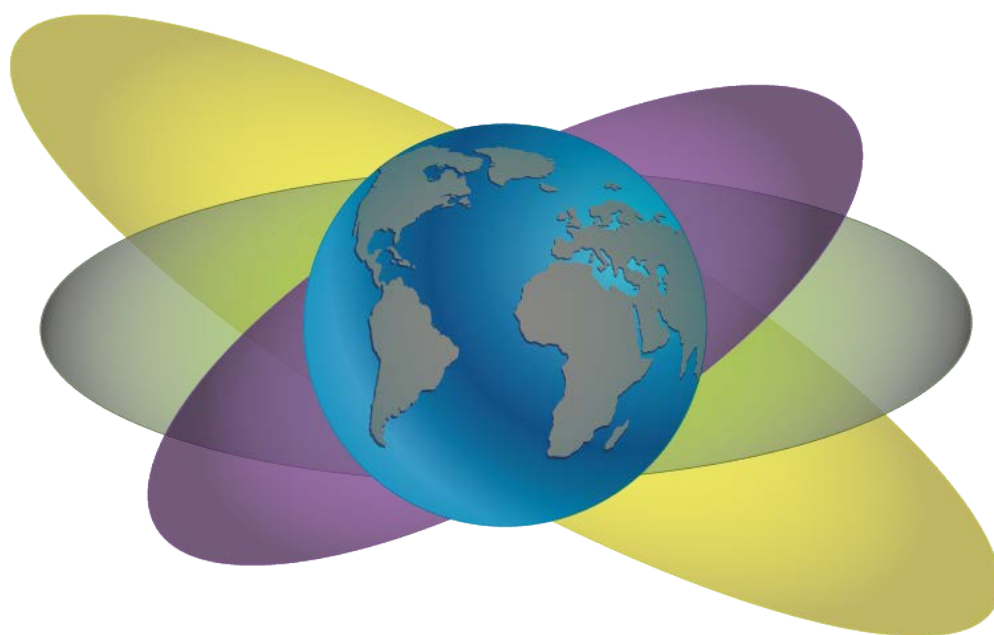


Les « linguasphères » dans la gouvernance mondiale de la diversité



Recueil des résumés des interventions présentées lors du Colloque OPALE

Fribourg (Suisse), 12 et 13 novembre 2018

opale
Organismes francophones
de politique et d'aménagement linguistiques



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Délégation à la langue française (DLF)

Recueil publié en ligne sur le site www.dlf-suisse.ch en juin 2019

Responsable de publication: François Grin

Relecture et édition: Virginie Conti

Mise en page: Nathalie Nazzari

Vérification des bibliographies: Isabelle Deschenaux

Le choix de l'utilisation de l'orthographe traditionnelle ou de l'orthographe rectifiée a été laissé aux auteurs, de même que celui de l'utilisation du masculin générique ou d'une forme d'écriture inclusive.

Table des matières

INTRODUCTION

François Grin, Président de la Délégation suisse à la langue française 5

CONFÉRENCE PUBLIQUE

La germanophonie : une sphère semblable à celle de la francophonie ?
*Daniel Elmiger, Professeur associé de linguistique allemande et de didactique
des langues étrangères à l'Université de Genève* 9

JOURNÉE DE COLLOQUE

Mot de bienvenue*

*François Grin, Président de la Délégation suisse à la langue française
Susanne Obermayer, Directrice adjointe de l'Institut de plurilinguisme*

Session 1

Présidence de séance

Pierre Boutet, Président du Conseil supérieur de la langue française du Québec.....10

TAALUNIE : « Linguasphère ! Est-ce que j'ai une gueule de linguasphère ? »

*Robert Bernard, Conseil de la langue française et de la politique linguistique
de la Fédération Wallonie-Bruxelles*11

La Francophonie, une « linguasphère » politique et coopérative, dont les instruments
et les méthodes doivent être repensés

*Gaël de Maisonneuve, Délégué aux affaires francophones pour le ministère
français de l'Europe et des Affaires étrangères*.....14

Discussion des communications de la session 1

Robert Vézina, Président-directeur général de l'Office québécois de la langue française.....17

Session 2

Présidence de séance*

*Jean-François Baldi, Délégué général adjoint, Délégation générale à la langue française
et aux langues de France*

Bantuphonie, X-ophonies, linguasphères

Patrick Mouguiama-Daouda, Professeur à l'Université Omar Bongo (Libreville, Gabon).....19

Les villes africaines au cœur des enjeux de la Francophonie

*Richard Marcoux, Professeur titulaire, Directeur de l'Observatoire démographique
et statistique de l'espace francophone, Université Laval (Québec)*21

Discussion des communications de la session 2*

Alexandre Wolff, responsable de l'Observatoire de la langue française de l'OIF

* La table des matières reprend l'intégralité du programme du colloque. Les communications dont le résumé ne figure pas dans le présent recueil sont suivies d'un astérisque.

Session 3

Présidence de séance*

Youma Fall, Directrice Langue française, culture et diversités, Organisation internationale de la Francophonie

Le « continuum territorial-personnel » et la « territorialité différenciée » comme moyens d'analyse et d'action pour préserver et promouvoir la diversité culturelle et linguistique

Bernhard Altermatt, UniDistance Suisse & Université de Fribourg-Freiburg24

Principes de mise en œuvre de politiques linguistiques intégrées

James Archibald, Université McGill (Montréal).....26

Discussion des communications de la session 3*

Jean-Marie Klinkenberg, Président du Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Session 4

Présidence de séance*

Laurent Gajo, membre de la Délégation suisse à la langue française

Une ambition francophone pour les politiques linguistiques*

Youma Fall, Directrice Langue française, culture et diversités, Organisation internationale de la Francophonie

La francophonie est-elle une linguasphère ?

Jean-Marie Klinkenberg, Président du Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.....29

Discussion des communications de la session 4*

Loïc Depecker, Délégué général, Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Session 5

Présidence de séance*

Christiane Buisseret, membre du Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles

La langue française comme bien commun : outils et propositions

Olivier Garro, Directeur de l'Institut international pour la francophonie, Université Lyon 3 Jean Moulin31

Les conditions de l'avenir de l'usage quotidien du français au Sud

Alexandre Wolff, responsable de l'Observatoire de la langue française de l'OIF.....32

Discussion des communications de la session 5

La francophonie, une linguasphère face à la diversité linguistique

Jean-François de Pietro, collaborateur scientifique à l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRD, Neuchâtel)36

NOTICES BIOGRAPHIQUES39

Introduction

François GRIN, Président de la Délégation suisse à la langue française

1. Le réseau OPALE et ses colloques

Le réseau OPALE rassemble des organismes de politique linguistique de la francophonie dite « du Nord », dans laquelle se retrouvent la Fédération Wallonie-Bruxelles, la France, le Québec et la Suisse (<http://www.reseau-opale.org/>); l'Organisation internationale de la francophonie y jouit d'un statut d'observateur.

Chaque année, les organismes membres et observateur du réseau se retrouvent pour un colloque scientifique d'un à deux jours. On y aborde des thèmes d'intérêt commun (pour une liste complète, voir <http://www.dlf-suisse.ch/Partenaires/Reseau-OPALE/Colloques>), et l'édition 2018, qui s'est tenue à Fribourg¹ (Suisse), portait sur les « linguasphères » dans la gouvernance linguistique mondiale.

Le but du présent document est de mettre rapidement à disposition non seulement des membres du réseau mais aussi, plus largement, des chercheurs en politique linguistique ainsi que des citoyens qui s'y intéressent, une première trace des interventions et des discussions qui ont eu lieu lors du colloque OPALE 2018.

Dans les pages qui suivent, on trouvera donc une brève introduction générale à la thématique des « linguasphères », suivie d'une version augmentée des résumés des interventions ainsi que de certains des commentaires des « discutants » invités à commenter les présentations.

Cependant, il ne s'agit là que d'une étape: en tant qu'institution organisatrice du colloque OPALE 2018, la Délégation suisse à la langue française (DLF) prévoit de publier, à horizon d'environ deux ans, un ouvrage scientifique basé sur une sélection de ces interventions, dans une version révisée. Le cas échéant, cette sélection sera complétée par quelques textes complémentaires qui seront sollicités par ailleurs, dans le but de garantir un traitement plus complet de la thématique, encore assez peu travaillée, des « linguasphères ».

2. Le contexte: multilinguisme et mondialisation

Dans un contexte de mondialisation, il devient de plus en plus manifeste que la gestion de la diversité des langues et des cultures, y compris les politiques linguistiques qui en sont une des manifestations les plus explicites et ciblées, renvoie à des enjeux d'une complexité croissante. Il n'est plus guère possible d'espérer concevoir et mettre en œuvre une politique linguistique en ne se référant qu'au cadre restreint d'un pays ou d'une région, car les dimensions linguistiques des phénomènes politiques, économiques, sociaux et culturels qui s'y déploient sont nécessairement influencées par des processus qui se manifestent ailleurs, en dehors de l'espace politique et juridictionnel considéré, et notamment à l'échelle mondiale.

En d'autres termes, les politiques linguistiques des États sont, davantage que par le passé, tributaires de mouvements qui les dépassent; en même temps, les États peuvent tenter de se doter, individuellement ou collectivement, d'instruments faits pour donner à leur politique linguistique une dimension internationale.

La mondialisation place donc les politiques linguistiques face à des questions nouvelles, qui portent notamment sur la possibilité d'une gouvernance de la diversité au niveau mondial et sur les acteurs qui sont, pour différentes raisons et avec différents objectifs, en mesure de s'engager dans une telle gouvernance. L'étude de ces questions se heurte non seulement à leur complexité intrinsèque, mais aussi à une relative

¹ La conférence publique s'est tenue à l'Université de Fribourg (Miséricorde) et la journée de colloque à l'Institut de plurilinguisme. Nous remercions encore ces deux institutions pour leur accueil.

absence d'outils analytiques. On peut sans doute parler d'un certain déficit conceptuel, alors même qu'un ensemble de concepts clairs est un pré-requis nécessaire à la construction d'analyses théoriques et empiriques solides portant sur les langues dans la mondialisation.

Le colloque OPALE 2018 s'est donné pour objectif d'ouvrir ce chantier en partant de la notion de « linguasphère ». Cette notion est à voir comme un point de départ possible — pas nécessairement le seul — pour une réflexion sur l'avenir de la diversité linguistique dans le monde et sur le rôle que peuvent y jouer les politiques linguistiques, dans une optique de gouvernance linguistique partagée. L'hypothèse clef qui sous-tend cet examen est que dans un contexte de mondialisation, la coopération *entre* « linguasphères » (même si elles se profilent souvent en concurrence les unes avec les autres) sera toujours plus nécessaire pour garantir une diversité linguistique vivante, équitable et soutenable, tout comme la coordination entre différentes parties du monde s'avère indispensable en matière environnementale et climatique.

3. Qu'est-ce qu'une « linguasphère » ?

Ce sont donc bien les défis des *politiques linguistiques dans la mondialisation* qui conduisent à s'interroger sur la nature et le fonctionnement des « linguasphères ». Pour les besoins de cette introduction, on définira ce terme comme désignant les regroupements, plus ou moins formalisés ou plus ou moins homogènes, de pays et populations ayant une langue en partage. « Avoir une langue en partage », à son tour, est une expression qui recouvre des réalités très différentes. Au niveau des États, il s'agit en général d'une langue nationale et/ou officielle. Au niveau d'une population, il peut s'agir d'une langue principale ou d'une langue seconde, tierce, etc., du moins pour une proportion importante de cette population.

La notion de « linguasphère » rejoint, mais n'est pas totalement synonyme des diverses « X-ophonies » (francophonie, mais aussi lusophonie, arabophonie, néerlandophonie, etc.) qui nous sont plus familières.

Parmi celles-ci, la F/francophonie est un ensemble relativement bien connu et identifié comme tel. On parle de « Francophonie » avec un « F » majuscule quand il est question d'un ensemble d'organisations formelles, regroupant des États ou des entités soutenues par ceux-ci, avec ses opérateurs tels que l'OIF, l'AUF, TV5 ou l'APF. On parle de « francophonie », avec un « f » minuscule, quand on se réfère à des manifestations sociolinguistiques. Toutes deux (Francophonie et francophonie) sont associées, formellement dans le premier cas, de manière plus diffuse dans le second, à un ensemble d'organisations dont l'un des principaux objectifs est de défendre et promouvoir la présence de la langue française dans le monde.

Si l'on peut parler aussi d'une « hispanophonie » ou d'une « lusophonie », ces termes ne renvoient pas à une pléiade aussi structurée d'organisations, même s'il existe, par exemple, un Institut du monde lusophone (IMLUS) réunissant neuf États où la langue portugaise est présente (par balayage d'ouest en est : Brésil, Cap-Vert, Guinée Bissau, Portugal, São Tomé & Príncipe, Guinée équatoriale, Angola, Mozambique, Timor Leste). Dans le cas d'autres langues, la notion de « X-ophonie » est moins nette et la définition de son périmètre peut nécessiter (comme, par exemple, dans le cas de la « russophonie ») la référence à des processus diasporiques et/ou à la permanence d'un héritage de type néo-colonial. La notion d'« arabophonie », en revanche, est plus souvent associée à un ensemble de pays rassemblés dans une organisation internationale (la Ligue Arabe, formellement *Ligue des États arabes*), plutôt qu'à la réalité sociolinguistique de la présence de la langue arabe dans une vaste diaspora. Enfin, la notion d'« anglophonie » s'emploie rarement ; il est par contre souvent question du « monde anglophone » (*English-speaking world*) et d'« anglosphère » (*Anglosphere* — terme que l'on rencontre de plus en plus fréquemment dans la littérature anglophone). Si cette dernière ne s'incarne pas dans une organisation spécifique (ainsi, le plus grand pays majoritairement anglophone, les États-Unis, ne fait pas partie du *Commonwealth* ; la plus grande institution de promotion de la langue anglaise, le *British Council*, est une émanation du gouvernement britannique), il est difficile de nier son importance économique, son poids technologique, son influence culturelle et son emprise géopolitique (dont témoigne l'existence du réseau *Echelon* de partage du renseignement stratégique et militaire, restreint à cinq États de l'« anglosphère » : États-Unis, Canada, Royaume-Uni, Australie et Nouvelle-Zélande).

4. Les moyens d'une gestion de la diversité: vers un outillage analytique

La gestion de la diversité des langues dans un contexte de mondialisation requiert une vision intégrative et interdisciplinaire dépassant les frontières des États. Si l'on peut viser au développement d'une gouvernance mondiale de la diversité linguistique visant à préserver la multipolarité, il est probable que les «linguasphères», notamment celles qui se sont dotées d'organisations formelles, en seront des acteurs importants.

En vue des travaux du colloque OPALE 2018, un balayage préalable des questions à traiter a fait ressortir les enjeux suivants.

Les linguasphères

- A1 Les linguasphères et les X-ophonies:** analyse critique du/des concepts. Définition, périmètre, processus d'émergence dans la réalité géo-politico-linguistique et dans les discours politiques ou scientifiques à ce propos. Utilité du concept, besoins d'approfondissement, concepts alternatifs.
- A2 Les linguasphères du 21^e siècle.** Description et analyse du positionnement de linguasphères associées à différentes grandes langues: français, anglais, allemand, espagnol, portugais, russe, arabe, chinois, swahili, hausa, hindi, bahasa indonesia; év. groupes linguistiques tels que celui des langues turques, en mettant notamment en relief le fonctionnement «en réseau» de ces linguasphères, adossées à des acteurs spécifiques (tels que des organes de certification et des réseaux internationaux de scolarisation).
- A3 Le cas particulier de la F/francophonie.** En quoi la F/francophonie se distingue-t-elle d'autres linguasphères ou X-ophonies? Sur quels plans, identifiés et analysés avec quels outils, une comparaison est-elle possible? Quelle évaluation peut-on faire de l'impact de la francophonie, en référence à quels critères, notamment en matière de clarté des objectifs et de moyens engagés?

La gouvernance linguistique mondiale

- B1 Gouvernance linguistique mondiale et concurrence entre linguasphères.** Dans quelle mesure peut-on parler de concurrence entre les langues et, partant, entre linguasphères? Autour de quels types d'enjeux? La mondialisation renforce-t-elle cette concurrence pour la maîtrise des ressources matérielles, mais surtout symboliques? Quel est le rôle des opérateurs de différentes linguasphères en tant qu'outils de «soft power»?
- B2 La diversité en tant que patrimoine commun.** Peut-on parler de diversité linguistique et culturelle comme un bien commun (au sens des *commons* et des biens collectifs)? La diversité est-elle objectivement menacée par la mondialisation? Comment peut-on articuler une politique de coopération mondiale pour une diversité vivante, équitable et soutenable? Nous faut-il un «Kyoto» de la diversité? Quel est le rôle des États ou des linguasphères dans une telle entreprise? La francophonie a-t-elle dans ce domaine une responsabilité spécifique?
- B3 Les outils d'une gouvernance linguistique mondiale.** Quelles sont les perspectives d'adoption d'une Convention sur la diversité linguistique, qui serait le pendant, pour les langues, de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* (UNESCO, 2005)? Quel serait le rôle des linguasphères dans le cadre d'une telle convention? Quels parallèles peuvent être faits avec des instruments similaires tels que la *Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires*?
- B4 Principes de mise en œuvre de politiques linguistiques intégrées.** Comment une politique linguistique impliquant les États sur le plan inter- ou supra-national, souvent au travers des linguasphères, peut-elle ou devrait-elle être articulée avec les politiques linguistiques des États, et réciproquement? Avec quels mécanismes peut-on garantir, d'une part, l'efficacité et l'équité au plan des résultats et, d'autre part, la démocratie au plan des processus — notamment dans les débats et dans les choix entre différentes stratégies de protection de la diversité? De quelles instances et institutions faut-il se doter? Comment

peut-on renforcer la compatibilité entre les stratégies d'acteurs de différents niveaux (micro, méso et macro), sachant que les acteurs sociaux (individus, entreprises, associations, organismes para-publics, et pouvoirs publics à différents niveaux) ne partagent pas forcément les mêmes objectifs et ne sont pas confrontés aux mêmes contraintes ?

5. Propos d'étape

Il ne pouvait pas être question, en un peu plus d'une journée de colloque, de faire justice à cette panoplie d'enjeux, dont la plupart n'ont jusqu'ici guère été étudiés dans la recherche en politique linguistique, ou dans les disciplines à l'intersection desquelles la politique linguistique se situe.

Les interventions présentées à Fribourg les 12 et 13 novembre 2018 sont donc à considérer comme des jalons, des éléments dans une réflexion qui est appelée à se poursuivre, et dont le futur ouvrage issu du colloque OPALÉ 2018 doit être la prochaine étape.

Les questions en cause sont encore, à maints égards, très nouvelles. Nous espérons bien entendu que les travaux du réseau OPALÉ sur les « linguasphères », notamment ce futur ouvrage, vont stimuler le débat sur les perspectives de la gouvernance linguistique. Toutefois, dans le but d'ouvrir très largement un tel débat, nous invitons d'ores et déjà nos lecteurs à nous faire part de leurs commentaires et suggestions sur le thème des « linguasphères » en les adressant par courriel à la Délégation suisse à la langue française, ciip.dlf@ne.ch, et nous les remercions par avance de leur contribution.

Conférence publique

Présentation
Powerpoint

La germanophonie: une sphère semblable à celle de la francophonie?

Daniel ELMIGER, Professeur associé de linguistique allemande et de didactique des langues étrangères à l'Université de Genève

La « germanophonie » existe-t-elle et comment se définit-elle? S'il n'existe pas d'organisation présentant un cadre institutionnel comparable à la Francophonie — poursuivant des objectifs politiques, sociaux et culturels dépassant le strict cadre linguistique —, on peut néanmoins postuler une « germanophonie » qui réunit les personnes s'exprimant en allemand ainsi que des organismes de coordination en matière de langue, par exemple concernant son corpus (notamment l'orthographe).

Cependant, ce que recouvre la notion d'« allemand » n'est pas clair *a priori*, car les frontières entre « langues » (l'allemand vs des langues proches telles que le néerlandais ou le luxembourgeois) ne sont pas toujours très nettes et il s'agit de tenir compte aussi, à propos de l'allemand, d'une riche variation intralangagière, notamment pour ce qui est des dialectes de cette langue. Si la distinction entre « langues » peut se faire sur la base de critères tels que le manque d'intercompréhension mutuelle, la standardisation ou la volonté ou non de reconnaître deux langues (ou deux variétés d'une même langue), on peut constater que les critères ne s'appliquent pas de manière univoque pour tous les cas épineux (par exemple le néerlandais, le luxembourgeois ou le suisse alémanique).

En comparaison avec d'autres *linguasphères*, la « germanophonie » se caractérise notamment par sa diversité interne: surtout par les dialectes, présents — avec des statuts variables — dans la plupart des régions germanophones. Le caractère polycentrique de la langue allemande fait ainsi l'objet d'une théorisation et d'une illustration (par exemple via des dictionnaires variationnels) depuis un certain temps, ce qui n'est le cas de la « francosphère » que dans une moindre mesure: ainsi, l'idée que la France ne constitue qu'un espace francophone parmi d'autres est loin d'être généralement acceptée.

La cohésion de la « germanophonie », à l'intérieur et vers l'extérieur, a été discutée dans la conférence à l'aide de plusieurs langues et variétés proches, mais aussi par l'exemple de la réforme de l'orthographe allemande, en comparaison avec la gestion des rectifications de l'orthographe du français. Dans l'espace germanophone, on a pu observer, durant les années 1980/1990, une volonté des pays et régions germanophones de trouver une voie pour poursuivre conjointement le travail sur l'orthographe allemande, qui n'avait été unifiée qu'en 1901. En visant une simplification modérée de plusieurs domaines de l'orthographe allemande, les autorités ont privilégié une introduction des nouvelles formes dans les administrations et les écoles, en espérant que cette écriture administrative (*amtliche Schreibung*) servirait de modèle pour d'autres domaines sur lesquels l'administration n'a pas de prise directe.

En comparaison, les rectifications de l'orthographe française, élaborées également en collaboration avec plusieurs pays et régions francophones, sont certes approuvées par certaines instances (par exemple l'Académie française), mais l'on s'est abstenu d'en rendre l'usage obligatoire. Ainsi, il s'ensuit un certain cercle vicieux empêchant leur utilisation massive: sans l'aval des instances normatives (les dictionnaires, les grammaires et les textes servant de modèle), les usages ordinaires ont de la peine à suivre — tandis que les ouvrages de référence ont tendance à vouloir baser leurs recommandations sur l'observation des usages effectifs.

À côté d'une réflexion sur la notion de « sphère », qui évoque d'autres connotations et images que celle de « -phonie » ou d'« espace », la conférence a également permis d'aborder un certain nombre de représentations qu'on peut observer à propos de la « germanophonie », qui touchent tantôt la langue et tantôt d'autres réalités sociales et politiques — par exemple l'importance qu'a la Suisse allemande en Suisse ou l'Allemagne en Europe, la complexité (supposée ou réelle?) de la langue, etc.

Session 1

Présidence de séance

Pierre BOUTET, Président du Conseil supérieur de la langue française du Québec

Je vous souhaite à mon tour la bienvenue à ce colloque et à cette première session de la journée. Mon nom est Pierre Boutet et je suis président du Conseil supérieur de la langue française du Québec.

Je vous précise que cette session, comme d'ailleurs chacune des quatre suivantes qui seront tenues aujourd'hui, est composée de deux communications de 20 minutes chacune, suivies d'une intervention du discutant qui les mettra alors en perspective et ouvrira le débat, d'une durée à ce moment de 10 minutes. Vous aurez ainsi la possibilité d'intervenir, sous forme de questions ou de commentaires.

Je vous présente maintenant messieurs Robert Bernard et Gaël de Maisonneuve, qui seront de cette manière les deux intervenants de la présente session. Monsieur Robert Vézina y officiera à titre de discutant. Nous débiterons ainsi avec monsieur Bernard.

10

Biographie de Robert Bernard

Licencié-agrégé en philosophie et lettres romanes de l'Université de Liège, Robert Bernard a été professeur à l'enseignement secondaire supérieur puis à l'École normale de Liège. Chargé de mission auprès du Conseil général des Hautes Écoles, il est nommé inspecteur de français de l'enseignement secondaire supérieur et supérieur non universitaire. Il termine sa carrière comme inspecteur général pour les cours généraux, techniques et spéciaux de l'enseignement secondaire pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est membre du Conseil de la langue française et de la politique linguistique, dont il préside d'ailleurs la Commission Terminologie. Il est également président du Conseil du livre de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le titre de son intervention de ce matin est: *TAALUNIE: «Linguasphère! Est-ce que j'ai une gueule de linguasphère?»*

Monsieur Bernard, je vous rappelle que vous disposez de 20 minutes.

Intervention de Robert Bernard.

Nous poursuivons avec monsieur de Maisonneuve.

Biographie de Gaël de Maisonneuve

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École supérieure des sciences économiques et commerciales, Gaël de Maisonneuve est depuis septembre 2017 délégué aux affaires francophones pour le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères. Numéro deux de l'ambassade de France à Brasília, il a coordonné le réseau français au Brésil. Il a auparavant été consul général de France pour Miami, la Floride et Porto Rico, et ce, après avoir servi comme conseiller au cabinet de Bernard Kouchner, alors ministre des Affaires étrangères et européennes. Il a servi à plusieurs reprises en Asie (Singapour, Japon et Sri Lanka) et a aussi suivi les questions chinoises, mongoles et tibétaines au ministère, de 1995 à 1998.

Le titre de son intervention est: *La Francophonie, une «linguasphère» politique et coopérative, dont les instruments et les méthodes doivent être repensés.*

Intervention de Gaël de Maisonneuve.

J'invite maintenant monsieur Robert Vézina à officier à titre de discutant et, pour les 10 prochaines minutes ou moins, à mettre en perspective les propos que nous venons d'entendre et en faire ressortir ses constats ou conclusions.

Biographie de Robert Vézina

Robert Vézina est depuis 2014 président-directeur général de l'Office québécois de la langue française et président de la Commission de toponymie du Québec. Il a été auparavant président du Conseil supérieur de la langue française. Titulaire d'un doctorat en linguistique, il a longtemps été actif dans le domaine de la recherche en lexicologie et en lexicographie ainsi que dans le domaine de l'enseignement aux niveaux universitaire et collégial. Il a collaboré à plusieurs ouvrages spécialisés ainsi qu'à des dictionnaires, tels que *Le petit Larousse* et le *Dictionnaire historique du français québécois*.

Intervention de Robert Vézina.

Alors, maintenant, est-ce que des personnes de l'assistance souhaitent intervenir? Nous disposons de 10 minutes.

TAALUNIE: «Linguasphère! Est-ce que j'ai une gueule de linguasphère?»

Robert BERNARD, Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles

C'est l'histoire d'une liaison particulière entre deux partenaires unis par une langue qui, paradoxalement, aussi les sépare.

Au Moyen Âge, les habitants du territoire actuel des Pays-Bas et du comté de Flandre parlaient des dialectes germaniques cousins, appelés bas-franciques.

Après les Ducs de Bourgogne, les Habsbourgs poursuivent l'unification de ce qu'on appelle les dix-sept Provinces. Au XVI^e siècle, la Réforme déferle sur une grande partie de l'Europe, entraînant la réaction de l'Inquisition. Les Pays-Bas du Nord passent sous le contrôle de Guillaume d'Orange, dit le Taciturne, protestant; l'Espagne de Philippe II maintient le catholicisme dans les provinces du Sud. Le traité de Münster (1648) consacre la séparation des deux entités, qui connaissent des sorts bien différents: «siècle d'or» pour les Provinces-Unies du Nord, «siècle des malheurs» pour les provinces flamandes du Sud.

En 1815, le congrès de Vienne constitue le Royaume-Uni des Pays-Bas, qui réunit provinces du Nord et du Sud. Dès 1830, au Sud les oppositions libérale et catholique se révoltent et proclament l'indépendance de la Belgique.

Au sein du nouvel État, largement francisé dans sa bourgeoisie, le mouvement flamand est de plus en plus présent dans le débat public. Des philologues et des littérateurs flamands proposent de travailler à un code linguistique commun, mais sans beaucoup d'écho du côté néerlandais. En Flandre, le clergé défend les dialectes flamands. Alors que les Pays-Bas développent une culture véhiculée par une langue standardisée, instituent une Académie, la première université flamande n'apparaît qu'en 1923.

Les choses s'accroissent après la Seconde Guerre mondiale. Les intellectuels flamands considèrent que la Flandre devait se moderniser en s'inspirant du néerlandais.

Une importante réforme orthographique, basée sur un néerlandais standardisé, est imposée en 1946 par un accord belgo-néerlandais et un premier *Lexique de la langue néerlandaise* (*Woordenlijst Nederlandse taal*) est publié en 1954.

En Belgique, la révision constitutionnelle de 1970 crée les Communautés culturelle française et flamande. En 1973, la Flandre choisit le néerlandais comme langue officielle et promeut l'*Algemeen beschaafd Nederlands* (ABN; «néerlandais standard cultivé»).

Les intégrationnistes l'ont emporté, au moins provisoirement, contre les particularistes.

Dans ce contexte, le néerlandais du nord était considéré comme la norme, et les mots typiques du flamand sont présentés dans les dictionnaires comme autres, comme spéciaux.

L'ABN est diffusé systématiquement en Flandre par les pouvoirs publics: manuels scolaires et livres sont écrits ou réécrits dans cette langue nouvelle, la plupart des journaux suivent et la radiotélévision d'État diffuse des programmes pour aider les Flamands à apprendre le néerlandais correct. Cette politique s'avère assez efficace pour la langue écrite, beaucoup moins pour l'expression orale.

Les pensées évoluent. La qualification «beschaafd» (cultivé) qui, implicitement, dévaluait les autres parlers, est abandonnée. L'ABN disparaît et devient simplement AN, *Algemeen Nederlands*, pour «néerlandais standard».

À partir de 1980, la Flandre, devenue dominante dans l'État belge, a pris conscience de sa force. Cette prise de conscience touche aussi le langage. Les flamandismes réapparaissent à la TV, la fin des années 1970 voit la suppression des programmes de «purification linguistique».

En 1989, la télévision publique, qui avait joué un rôle moteur dans la promotion de la norme linguistique du néerlandais des Pays-Bas, perd son monopole. Apparaît une chaîne commerciale privée, qui choisit un nom significatif de sa volonté d'être proche des gens, et pour cela de parler leur langue. VTM, pour *Vlaamse Televisie Maatschappij* («Compagnie de télévision flamande»), propose des programmes en langue proche des dialectes et son audience rapidement importante crée une culture propre à la Flandre: le flamand a toute

sa place dans les médias; la répression exagérée contre les variantes flamandes a entraîné en fait une répression psychologique. Les règles doivent être assouplies, la politique puriste doit faire place à une politique plus ouverte à la variation et moins calquée sur le néerlandais standard.

Un élément nouveau apparaît. Fin 1976, un groupe de travail belgo-néerlandais avait déposé un projet d'Union linguistique néerlandaise (*Nederlandse Taalunie*) qui préconise une structure commune basée sur l'unité de langue en tant qu'instrument de relations sociales et non plus sur le concept de «culture néerlandaise». Il s'agirait d'un organe auquel les gouvernements délègueraient une part de leur autorité et qui serait piloté par un comité interministériel des deux pays.

Cette proposition est inédite. Il y a bien des accords bilatéraux entre pays de même langue, mais il n'existe nulle part d'accord de droit international qui délègue à un organe supranational distinct le pouvoir de décision des États en matière linguistique.

En 1980, la *Nederlandse Taalunie* est mise en place par un traité déposé auprès des Nations Unies. Cette organisation internationale fonctionne de la façon suivante.

- Les orientations politiques sont données par un Comité des Ministres (quatre membres des gouvernements néerlandais et flamand, rejoints plus tard par un représentant du Suriname).
- Cette politique est contrôlée par une Commission interparlementaire (onze élus de chaque pays).
- Le Conseil pour la Langue et les Lettres néerlandaises, composé d'experts et de personnalités, conseille les Ministres sur les politiques et la stratégie.
- Le Secrétariat Général est responsable de la préparation et de la réalisation de la stratégie et exécute les décisions politiques du Comité des Ministres.

L'équipe comprend 35 personnes pour un budget annuel de € 12 millions (8 NL + 4 VL).

En vertu de l'article 4 du *Traité d'Union Linguistique* du 9 septembre 1980, les Pays-Bas et la Belgique (entité flamande) délèguent expressément à la *Nederlandse Taalunie* le pouvoir de déterminer la graphie et l'usage de la langue néerlandaise.

En Europe, la *Taalunie* concerne directement 23,5 millions de personnes: 17 millions de Néerlandais et 6,5 millions de Belges néerlandophones en Flandre et à Bruxelles.

Le Royaume des Pays-Bas comprend aussi trois territoires dans les Antilles: Aruba, Curaçao et Saint-Martin (c'est ainsi que les Pays-Bas ont une frontière commune avec la France, car l'île de Saint-Martin est partagée entre les deux pays depuis 1648).

Le néerlandais est aussi la langue officielle de la République du Suriname, ancienne Guyane néerlandaise. L'ensemble extra-européen représente au total 400 000 néerlandophones.

La *Taalunie*, comme son nom l'indique, a été fondée sur l'idée qu'il ne peut y avoir qu'un seul standard néerlandais. La difficulté à imposer ce standard et l'évolution des conceptions a conduit la *Taalunie* à évoluer vers une vision «pluricentrique» du néerlandais, avec trois centres: la Flandre, les Pays-Bas et le Suriname.

Sur cette base, la *Taalunie* a rédigé une charte de ses valeurs.

- Il y a plusieurs variétés de néerlandais; c'est une richesse en soi.
- C'est la communauté linguistique qui crée la langue; un langage activement utilisé est dynamique, flexible, modifiable.
- Le néerlandais doit pouvoir être utilisé dans tous les domaines de la vie privée et sociale.
- Comme toute autre langue, elle donne une expression à une identité culturelle.
- Le multilinguisme est une réalité dans l'espace néerlandophone.
- La *Taalunie*, consciente de la nécessité sociale d'une norme, s'engage à enregistrer les normes existantes et à les rendre accessibles.

- La Taalunie s'adresse à tous les utilisateurs du néerlandais, locuteurs natifs ou tardifs, à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone linguistique.

Il y a toujours un langage standard, mais il est considéré comme l'une des variations linguistiques qu'on peut utiliser dans certaines situations spécifiques, à côté des régiolectes et des sociolectes.

Pour vérifier l'usage, deux types de corpus sont utilisés : Google et une corbeille de journaux des différents pays. Ensuite un panel d'experts donne une note « standard » ou « non standard ».

L'objectif d'une « langue unifiée » s'est éloigné, il s'agit maintenant de décrire les néerlandais en enregistrant et en discutant les formes et les constructions présentes dans l'usage.

Aujourd'hui, les Néerlandais continuent de parler leur néerlandais, tandis que la plupart des Flamands parlent une « *tussentaal* », une langue entre deux, entre leur dialecte local et le néerlandais standard.

Cela ne trouble pas grand monde : les Flamands ont renforcé leur identité, surtout face au français ; quant aux Néerlandais, ils n'ont jamais dû batailler pour leur langue. Et tous deux s'accommodent de voir l'anglais s'affirmer comme première langue internationale.

Mais en octobre 2002, à Enschede, une conférence de l'attaché culturel de Grande-Bretagne aux Pays-Bas, David Alerdice, qui est également directeur du British Council, va choquer les néerlandophones. Il prédit que dans 25 ans, le néerlandais sera une langue morte ; « Dutch will be a dead language » : c'est d'ailleurs le titre de la conférence.

Après les premières réactions d'incrédulité et les protestations, les constats s'accumulent.

- Dans les recrutements, les universités ne se contentent plus de personnes maîtrisant l'anglais, mais donnent la préférence aux « native speakers » ; idem pour les grandes sociétés.
- Les anglicismes envahissent la langue, pour dénommer de nouveaux concepts, mais aussi pour se substituer à des mots existants.
- Les cinémas ne programment pratiquement plus de films en néerlandais, mais uniquement en anglais ; idem pour de nombreuses séries télévisées. L'anglais est dominant pour les produits culturels.
- L'anglais est omniprésent dans les quartiers touristiques.
- L'anglais est langue d'enseignement dans tous les masters universitaires, dont beaucoup sont même « full English ». Tant aux Pays-Bas qu'en Flandre, 95% des thèses de doctorat et des publications scientifiques sont rédigées en anglais.

Cependant, si la Taalunie a l'autorité sur le terrain linguistique, sa légitimité ne s'exerce pleinement que sur le corpus. En matière de statut, elle a uniquement une compétence de conseil. Les décisions dépendent des États ou des Communautés politiques. Une réflexion y est menée qui prend pour exemple la politique d'exception culturelle menée par la France, mais à ce jour elle reste minoritaire.

Ironie au regard de leur histoire, il apparaît clairement qu'aujourd'hui les ensembles linguistiques français et néerlandais sont des alliés objectifs pour le maintien de la diversité des langues en Europe et dans le monde. C'est une question de richesse culturelle, c'est-à-dire aussi de vecteur d'influence ou, comme disent nos amis anglo-saxons, de *soft power*.

De ce point de vue, l'OIF est certainement une linguasphère. La Taalunie ne l'était pas à l'origine ; veut-elle le devenir ? et le pourrait-elle ?

La Francophonie, une « linguasphère » politique et coopérative, dont les instruments et les méthodes doivent être repensés

Gaël DE MAISONNEUVE, Délégué aux affaires francophones pour le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de m'inviter ainsi, sur recommandation du Délégué Général à la Langue Française et aux Langues de France (DGLFLF), Loïc Depecker, à m'exprimer devant vous, en tant que, non pas universitaire et spécialiste, mais praticien et généraliste de la Francophonie! Comme M^{me} Obermayer le soulignait dans la présentation de l'Institut de plurilinguisme, il s'agit donc bien d'une présentation « politique » plus que linguistique.

Mon propos de ce jour vise à montrer que, plus encore que d'autres « linguasphères », la Francophonie est un concept plus politique que linguistique. Constamment réinventée en fonction des évolutions géopolitiques, à partir de racines franco-centrées, elle constitue aujourd'hui une « linguasphère de communication et d'échanges » plus complète que les autres. De manière paradoxale, elle doit cependant retrouver ses racines linguistiques et culturelles, pour s'affirmer dans un monde en pleine mutation et fortes incertitudes. Ma présentation s'appuiera tant sur mon expérience comme « délégué aux affaires francophones » (et représentant de la France auprès de l'OIF) que sur les perspectives données par le Président Macron depuis son élection en 2017.

14

1.1.

Plus encore que d'autres « linguasphères », la Francophonie est un concept politique qui dépasse le champ linguistique. J'aurais pu lancer mon propos par une étude en profondeur de la « naissance » du français, comme l'a fait Robert Bernard pour le passage du bas-francique au néerlandais, mais je me contenterai de rappeler quelques jalons bien connus de cette émergence de manière centralisée: serments de Strasbourg (842), Chanson de Roland (1170), ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), création de l'Académie française (1634), grammaire de Vaugelas (1647), diffusion autour des idées révolutionnaires (1789), affirmation comme langue diplomatique (traité de Vienne) ou langue de la bourgeoisie (de Bruxelles à Moscou)...

Mais l'acte réel de naissance de la Francophonie se situe bien dans les années 1880, dans un cadre géopolitique marqué par les conquêtes coloniales et l'inégalité entre les « races ». Le géographe Onésime Reclus évalue notamment, dans son ouvrage *France, Algérie et colonies*, publié par Hachette en 1886, à 47,8 millions le nombre de « francophones », dont plus de 80% sur le territoire français d'aujourd'hui (contre plus de 45% en Afrique subsaharienne dans le rapport présenté par l'OIF à Erevan en 2018). Le terme ne se structure cependant que lentement, avec, notamment, le lancement en 1926 de l'association des écrivains de langue française (ADELF) et en 1950 de l'Union internationale des journalistes de la presse de langue française (UIJPLF).

La deuxième étape de cette structuration politique se tient au moment des décolonisations, avec le lancement en 1960 de la « Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie » (CONFEMEN), en 1961 de « l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française » (AUPELF), en 1967 de « l'Assemblée parlementaire de la francophonie » (APF), en 1969 de la « Conférence des ministres de la jeunesse et des sports » (CONFESJES) et en 1970 de « l'Agence de Coopération Culturelle et Technique » (ACCT). Nées de la coopération linguistique, ces institutions enracinent la Francophonie dans les relations internationales.

Les contributions de Léopold Sedar Senghor, Norodom Sihanouk ou André Martinet au numéro de novembre 1962 de la revue *Esprit* sur « Le français, langue vivante » témoignent de ce foisonnement aux confins du politique et du linguistique. Sans dire ce nom, la Francophonie s'est construite comme une alternative au mouvement des non-alignés, dépassant la fracture Nord-Sud, tout comme les divisions Est-Ouest, et introduisant dès le début des partenaires essentiels faisant de la Francophonie autre chose qu'un

simple dialogue franco-africain: présence de l'Asie du Sud-Est ou de la Suisse, puis entrée du Québec dès 1971 et de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 1980, enfin arrivée d'observateurs est-européens ou sud-américains à partir de 1997.

La troisième phase de la Francophonie politique se déroule autour des années 2000 avec la création du poste de Secrétaire général (Sommet de Hanoi en novembre 1997), la consolidation de la Charte (Conférence ministérielle d'Antananarivo de novembre 2005), la création de l'OIF (janvier 2006) et les précisions juridiques apportées par les Sommets de Bucarest (2006), Québec (2008) et Montreux (2010) sur les adhésions. Deux textes majeurs se rattachent à cette période: les déclarations de Bamako (Symposium international sur les bilans des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone de novembre 2000) et Saint-Boniface (Conférence ministérielle sur la prévention des conflits et la sécurité humaine de mai 2006).

1.2.

La «Francophonie» est aujourd'hui une «linguasphère de communication et d'échanges» qui s'étend sur les cinq continents. Si le Commonwealth s'est mis en place à partir de 1931 (Statut de Westminster) et la Ligue des États arabes en mars 1945 (protocole d'Alexandrie), la Francophonie politique (lancée lors du Sommet de Niamey de mars 1970) prédate largement le Forum ibéro-américain (dont le premier Sommet s'est tenu en 1991), la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP, créée en 1996) ou le Sommet informel des pays germanophones (qui se réunit depuis 2004). Si d'autres langues régionales ont connu des politiques de normalisation (bahasa au XIX^e siècle ou swahili en 1930), il n'en est pas pour autant sorti de sphères politiques similaires.

Avec 88 membres (dont 54 de plein droit) depuis le Sommet d'Erevan (octobre 2018), l'OIF constitue aujourd'hui la plus importante des organisations intergouvernementales fondées sur une communauté de langue: le Commonwealth accueille pour sa part 53 États (dont deux, le Rwanda et le Mozambique, n'ont pas eu de «rapport historique» avec le Royaume-Uni), tandis que le Sommet ibéro-américain regroupe 32 États et territoires (Porto Rico y est observateur, comme la France), la CPLP 27 (seulement 9 de plein droit) et la Ligue arabe 27 aussi (avec 5 observateurs). Comme l'a montré la préparation du Sommet d'Erevan, le respect des critères pour l'adhésion de nouveaux membres joue aussi sur la cohésion de l'Organisation dans la durée.

La Francophonie constitue une «linguasphère structurée et coopérative». Elle se conçoit d'abord comme une force coopérative au service des grandes causes: on sait que l'adoption en 2005 à l'UNESCO de la «convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles» doit beaucoup à la maturation initiale au sein de l'OIF de ce concept, mais ce travail, au-delà des différences économiques, s'est étendu à d'autres champs, comme la lutte contre le changement climatique, avec la formation des négociateurs par l'Institut Francophone du développement durable (IFDD de Québec). On peut aussi citer le rapprochement, dans le cadre du «Forum de Montréal», entre Commonwealth, CPLP, Forum ibéro-américain et OIF.

2.1.

Les outils et méthodes de la «Francophonie» doivent cependant être revus, si l'on souhaite qu'elle garde sa force d'attraction dans un monde changeant, voire hostile. C'est la conviction intime du président Emmanuel Macron, qui, dès la campagne électorale de 2017, a fait de la Francophonie un sujet de fond, liant identité nationale, en choisissant comme symbole Villers-Cotterêts, lieu de signature de l'ordonnance d'août 1539, et projection internationale dans le plurilinguisme, fil conducteur de son discours du 20 mars 2018 à l'Institut de France. Ce lien profond entre défense de la langue française et combat pour le plurilinguisme se retrouve dans son discours du 11 octobre à l'occasion de l'ouverture du Sommet d'Erevan.

Il faut d'abord souligner, en toute humilité, combien la Francophonie constitue aujourd'hui, pour le peuple français, un objet étrange et parfois mal compris, voire «ringard», comme le disait, avec une certaine cruauté, Leïla Slimani, peu de temps après sa nomination par le Président de la République comme Représentante personnelle pour la Francophonie. Habitué à une forme de monolinguisme, dû autant à l'érosion historique des langues régionales depuis le XVI^e siècle qu'au retard pris par l'enseignement des langues vivantes, le

Français moyen se moque parfois plus qu'il n'admire ceux qui ont le mérite d'apprendre sa langue, en plus des deux, trois ou plus qu'ils parlaient déjà. Je reviendrai plus tard sur les pistes ouvertes pour dépasser ce « mal français ».

La Francophonie s'est, comme l'Union européenne avant même le Brexit, fragilisée, alors qu'elle s'élargissait; tout en gardant une force d'attraction indéniable, dont témoignent les demandes d'adhésion (j'en avais recensé une vingtaine il y a un an...). Oubliant parfois les fondamentaux, comme le rapprochement initial avec les opérateurs (notamment télévisuels et universitaires), voire la systématisation de l'enseignement de la langue française, certains de ces candidats font oublier l'engagement réel d'autres membres qui ont patiemment gravi les échelons, comme l'Arménie depuis 2004. Cette fragilité existe aussi de l'intérieur, comme l'ont montré les débats sur les valeurs qui se sont déroulés jusqu'au dernier jour du Sommet.

2.2.

Lors de ce Sommet marqué par l'élection d'une nouvelle Secrétaire générale, issue de l'Afrique, « cœur battant de la Francophonie », et placé sous le thème du « Vivre ensemble », le Président de la République française a précisé les pistes pour une « Francophonie rénovée », esquissées lors de son discours du 20 mars. Celle-ci s'appuiera sur la jeunesse, afin de déployer sa langue, voire ses langues, et j'y reviendrai, et ses valeurs dans l'espace francophone et surtout au-delà. Cette mission passera avant tout par un engagement fort dans le domaine de l'éducation, notamment l'éducation des jeunes filles. La langue française et le plurilinguisme, l'alliance avec des langues partenaires, enseignées et défendues, seront au cœur de cette Francophonie.

Le français doit par ailleurs jouer son rôle de langue de création; création à protéger, à travers une initiative sur les droits d'auteur; création numérique par le développement d'une plateforme numérique francophone à partir de TV5 Monde; et création à célébrer à travers un « Congrès des écrivains francophones » et un « Dictionnaire des francophones ». C'est sur ce dernier point que nos domaines, pour moi la diplomatie multilatérale et pour vous la linguistique militante, se rejoignent dans cette nouvelle Francophonie évoquée par le président Macron. La force et l'acquis d'Opale sont essentiels pour ce projet qui doit aussi s'appuyer sur les Académies et acteurs de l'aménagement linguistique, y compris au Sud, notamment au travers du réseau des chaires Senghor.

Enfin, cette nouvelle Francophonie doit faire du français la langue des échanges et des négociations, contre l'obscurantisme et l'isolationnisme, notamment dans les institutions politique (ONU), culturelle (UNESCO) ou régionales (UE, UA, CPS...). Il s'agira de défendre des biens communs, comme l'environnement, les droits de l'Homme ou de l'égalité femmes — hommes. Cet « agenda de reconquête » doit aussi toucher nos territoires et je souhaite citer ici un concept cher à Loïc Depecker, celui de « Francophonie des territoires », qui doit se manifester dans la culture (on peut penser aux préconisations du rapport North-Sinety), mais aussi autour du 20 mars, journée internationale de la Francophonie, en mémoire du traité de Niamey.

* * *

Cinquante ans après Niamey, c'est à Tunis que se tiendra le prochain Sommet, dans la perspective duquel le président Macron a proposé de réfléchir à la révision de la Charte de la Francophonie, la Secrétaire générale élue parlant elle d'adapter l'Organisation à un monde en pleine mutation.

Tout comme elle a su à ses débuts progressivement dépasser les regards coloniaux, puis s'enrichir de la chute du mur de Berlin et fournir des outils à une mondialisation plus raisonnée, la Francophonie doit aujourd'hui s'affirmer pleinement, comme une vraie puissance mondiale qui semble cependant s'ignorer encore.

Tout ce travail de « transformation stratégique » qui s'offre désormais à nous va en effet dans le sens de cette prise de conscience, qui devrait libérer les énergies. Il devra s'appuyer sur les outils existants que sont les opérateurs de la Francophonie, les systèmes nationaux d'enseignement ou le réseau des Alliances, mais nécessitera aussi un plus grand partage des responsabilités et des financements au profit de toutes et de tous.

Discussion des communications de la session 1

Robert VÉZINA, Président-directeur général de l'Office québécois de la langue française

Pour amorcer la discussion à la suite des premières conférences présentées, je crois utile de revenir brièvement sur le concept de «linguasphère», même s'il a bien été décrit dans le programme du colloque. Il a d'ailleurs fait l'objet d'une conférence intéressante par M. Elmiger.

Dans le terme *linguasphère*, il y a bien évidemment le formant *lingua*, qui signifie «langue», ainsi que le mot *sphère*, qui semble renvoyer au globe terrestre sur lequel nous vivons. Sur le plan de sa formation, on peut faire le parallèle avec les mots *biosphère* et *atmosphère*. L'idée qu'une langue puisse constituer une sphère rappelle incontestablement que chaque langue peut être assimilée à un univers, qu'elle peut aspirer à l'universalité et être vécue ou ressentie comme un monde en soi. Mais là n'est pas la seule façon d'appréhender cette notion. On peut l'envisager de manière encore plus large. C'est d'ailleurs ainsi que la conçoit l'Observatoire linguistique, organisation de recherche transnationale créée au Québec en 1983, mais qui a essaimé en Normandie et au Pays de Galles. Selon l'Observatoire, «la linguasphère constitue le continuum planétaire des voix de l'humanité, englobant toutes les langues et tous les systèmes d'enregistrement et de communication parlée et écrite». Autrement dit, il s'agit de l'environnement communicationnel de l'être humain. Je crois, sans en être sûr, qu'il s'agit là du sens originel du terme, qui renvoie avant tout à la multiplicité des langages humains plutôt qu'à un seul d'entre eux. La formation du terme n'est pas anodine, car elle rend manifeste la portée universelle qu'on entendait apparemment accorder à ce concept au départ.

Dans la pratique, on remarque que depuis quelque temps on ne parle pas uniquement de LA linguasphère, mais de différentes linguasphères, ce qui indique que le terme *linguasphère* peut également être utilisé avec une extension moins grande et équivaloir plus ou moins au terme *espace linguistique*. Il sert ainsi à désigner notamment une communauté qui se définit en rapport avec l'usage d'une langue commune, en tenant généralement compte de sa variabilité géographique. Il semble que le terme renvoie d'autant plus à une communauté linguistique que celle-ci est internationale et qu'elle s'étend sur un assez vaste territoire. En ce sens, la francophonie avec un petit *f*, la lusophonie ou encore la Taalunie constituent des linguasphères. L'existence de ces deux pôles sémantiques, l'un associé à la pluralité, l'autre à l'unicité, n'est pas anodine et trahit une ambiguïté qu'il n'est pas toujours nécessaire de résoudre sur le plan linguistique ni même sur le plan conceptuel, mais qui trouve néanmoins écho dans le caractère équivoque du programme que se donnent certaines linguasphères. J'y reviendrai.

Enfin, *linguasphère* semble avoir pris le sens, sans doute par métonymie, de «regroupement de différents États et gouvernements qui ont une langue en partage et qui décident de se fédérer d'une manière ou d'une autre». On peut aussi y voir une sorte d'alliage des deux sens précédents. Ainsi, la Francophonie avec un grand *F* est une linguasphère qui se rallie autour de la langue française, et la Taalunie en est une, pourquoi pas, qui le fait autour de la langue néerlandaise. Les rôles qu'on donne à ces regroupements varient passablement d'une situation à l'autre et peuvent même évoluer dans le temps. Je remarque par exemple que la Taalunie s'intéresse essentiellement à l'aménagement du corpus de la langue tandis que la Francophonie, que j'assimile ici à l'OIF, s'y intéresse de façon beaucoup plus marginale.

Les différences entre les linguasphères sur le plan structurel et sur celui des objectifs reposent entre autres sur le flou entourant la nature d'une langue commune. Que signifie «avoir une langue en partage»? En ce qui regarde la Taalunie, on remarque qu'une majorité de citoyens des États et gouvernements membres ont le néerlandais ou l'une de ses variétés comme langue première. En ce qui concerne la Francophonie, comme vous le savez, ce n'est pas toujours le cas. Dans certains États membres, la place du français est même plutôt limitée. Donc, langue partagée, sans doute, mais pas toujours de façon claire. La langue peut être partagée quant à son statut officiel, quant à sa présence dans des institutions importantes, qu'elle soit l'héritage de la colonisation ou non, quant à sa place importante dans l'enseignement ou quant à l'enjeu géopolitique stratégique qu'elle peut représenter.

Quels rôles peuvent jouer les linguasphères dans la gouvernance de la diversité? Je suppose qu'on peut proposer plusieurs réponses à cette question et c'est d'ailleurs l'objectif de ce colloque. Le cas de la Francophonie offre une illustration intéressante de la diversité des rôles qu'on peut attendre d'une linguasphère.

Comme l'a indiqué M. de Maisonneuve, «plus encore que d'autres "linguasphères", la Francophonie est un concept plus politique que linguistique». Il a très bien résumé l'évolution de la Francophonie au cours des années, laquelle s'est effectivement réinventée et renforcée en fonction des évolutions géopolitiques. On peut en effet avancer qu'elle constitue une «linguasphère de communication et d'échanges» plus structurée que les autres. Plus que toute autre linguasphère, la Francophonie ou l'OIF constitue désormais une ONU francophone en quelque sorte, dont les objets d'intervention et de réflexion relèvent d'une multitude de domaines, allant des droits de la personne à l'environnement, en passant par les arts et les questions économiques, entre autres. On retrouve ici la dimension universelle du concept de linguasphère que j'ai évoquée tout à l'heure. Cette dimension est plus perceptible lorsqu'on considère la place grandissante qu'a prise la question du plurilinguisme dans les actions de l'OIF, en particulier depuis les travaux qui ont mené à l'adoption de la résolution sur la promotion de la diversité linguistique, au Sommet d'Antananarivo, en 2016. Il s'agit là, en partie, d'une des conséquences de l'élargissement considérable qu'a connu la Francophonie au cours des dernières décennies.

M. de Maisonneuve a également raison de souligner que la Francophonie doit cependant retrouver ses racines linguistiques et culturelles pour s'affirmer dans un monde en pleine mutation. Le combat pour une valeur universelle porteuse comme le plurilinguisme, mis en relation avec la défense du français et annoncé par le président français dans son discours du 20 mars 2018, puis dans celui du 11 octobre au Sommet d'Erevan, est intéressant en ce sens. Faire la promotion de toute langue autre que celle qui s'impose de plus en plus dans une foule de domaines participe à la promotion du plurilinguisme.

Il s'agira toutefois de trouver un équilibre entre la promotion modulée de la langue française dans un contexte de diversité linguistique et culturelle, que le Québec, par exemple, juge devoir demeurer prioritaire pour l'OIF, et la promotion du plurilinguisme. En effet, le français ne peut et ne doit pas être promu de la même façon dans tous les États membres, étant donné la grande variation des situations et des réalités linguistiques nationales. Autrement dit, il s'agit de trouver un équilibre entre la pluralité et l'unicité, entre une dimension «universalisante» ou une autre plus spécifique, qui est le fondement même de l'existence de la Francophonie.

M. de Maisonneuve a terminé sa présentation en indiquant que «la Francophonie doit aujourd'hui s'affirmer pleinement, comme une vraie puissance mondiale qui semble cependant s'ignorer encore». On ne peut que souscrire entièrement à cette volonté d'affirmation.

Si la linguasphère francophone doit assumer pleinement la bipolarité sémantique du terme, la Francophonie avec un grand *F* doit demeurer ancrée dans la francophonie avec un petit *f*.

Merci.

Session 2

Bantuphonie, X-ophonies, linguasphères

Patrick MOUGUAMA-DAOUDA, Professeur à l'Université Omar Bongo (Libreville, Gabon)

La bantuphonie définit l'usage, par environ 300 millions de locuteurs, de près de 500 langues localisées dans le sous-continent africain, du Cameroun en Afrique du Sud. Les langues bantu se sont diffusées il y a 4000 ans, à partir du foyer d'origine localisé dans la vallée de la Bénoué, à la frontière du Nigéria et du Cameroun, à la suite des migrations d'une population d'agriculteurs dont les langues vont remplacer celles des chasseurs-cueilleurs établis avant eux dans les territoires conquis. Il s'agit notamment des Pygmées en Afrique équatoriale et des Khoisans en Afrique orientale et australe.

De prime abord, on serait tenté de voir dans la francophonie, d'une part, et la bantuphonie, d'autre part, des concepts distincts. En effet, dans le premier cas, il s'agirait de la diffusion d'une langue; dans le second, de celle d'une famille de langues. Cependant, il est question, dans les deux situations, de l'expansion d'une matrice à partir de son centre de gravité, à la suite des migrations de ses locuteurs, s'appuyant sur un mode économique et/ou une organisation sociale différents de ceux des locuteurs des langues remplacées. Aussi la diversité des langues bantu peut-elle être comparée à celle du français dont l'existence de la variété de référence — le français standard — ne doit pas masquer l'existence des français d'Afrique, de Belgique, de Suisse et du Canada, etc. Surtout, la francophonie et la bantuphonie découlent d'un projet politique (OIF, CICIBA¹) dont des instituts scientifiques et culturels sont des instruments (Universités, Académies, etc.). Un État adhère à une X-ophonie dès lors que le projet qui la justifie peut servir ses intérêts. Ainsi est érigée en catégorie une réalité empirique sur la base d'un seul critère, nécessaire et suffisant: attester un nombre significatif de locuteurs parlant la langue identifiée comme plus petit dénominateur commun des potentiels membres de l'X-ophonie. L'existence d'une aire linguistique relativement importante, continue ou non, constitue cette réalité empirique qui précède donc le projet politico-culturel. Pour ma part, c'est ce que j'appellerai une linguasphère². Pour être cohérent de bout en bout, il convient donc de considérer que la linguasphère anglophone est une X-ophonie car elle est soutenue par un projet politique (Commonwealth), scientifique, éducatif et culturel (British Council). S'il est difficile, sur la base des critères que j'ai retenus, de définir une linguasphère germanophone comme une X-ophonie, il apparaît, au contraire que la création en 1980 de la Taalunie est une avancée pour la constitution d'une 'néerlandophonie'.

À l'intérieur de la bantuphonie, plusieurs X-ophonies ou linguasphères existent. Le swahili, en Afrique orientale, en est la plus importante. Parlé dans une dizaine de pays de l'Afrique de la RDC au Mozambique par 80 millions de locuteurs, le swahili est la langue officielle de l'Union Africaine. Soutenu par une académie vieille de plus de 30 ans, le swahili a un *corpus* relativement important au point qu'il tend à supplanter les langues des anciennes puissances coloniales (anglais, portugais, français) même si celles-ci ont, dans la plupart des cas, l'exclusivité du *statut* d'officialité. Comme la Taalunie, le swahili est clairement dans un processus 'd'X-ophonisation'. À l'ouest de l'aire bantuphone, le lingala est parlé en République du Congo et, surtout, en RDC, notamment à Kinshasa, mégapole de plus de dix millions d'habitants qui était, à l'origine, une ville des locuteurs kikongo, une autre langue bantu. S'il manque au lingala un projet politique et des instruments pour la consolidation de son statut qui en ferait une X-ophonie, son dynamisme impressionnant est lié à la démographie soutenue de Kinshasa. Le lingala est la langue maternelle de locuteurs dont les parents parlaient une autre langue. De nombreux chercheurs pensent que le bilinguisme français/lingala en RDC est inégalitaire et en faveur de la langue bantu.

¹ Centre international des Civilisations bantu

² Pour autant qu'on ne donne pas à ce terme un sens exclusivement économique et discriminatoire. En effet le terme est parfois utilisé pour définir l'ensemble regroupant l'Angleterre, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ce projet est souvent présenté comme une alternative à l'appartenance de l'Angleterre à l'Union européenne.

À côté de langues bantu de grande diffusion, il y a des langues transfrontalières de moindre importance — parlées seulement dans deux ou trois pays. Elles ont parfois beaucoup moins de locuteurs que celles parlées dans un seul pays. Il en est ainsi du fang, parlé au sud du Cameroun, en Guinée équatoriale et au nord du Gabon, qui compte moins de locuteurs que le zulu – 1 million contre 30 millions. Dans les deux cas on pourrait parler de linguasphère sur la base de critères différents, le fait transfrontalier pour le fang et le nombre pour le zulu.

Finalement, je considère donc que la notion de projet est un critère décisif pour distinguer les X-ophonies des linguasphères. Il reste que les coupures catégorielles ne sont pas toujours nettes lorsqu'il s'agit de déterminer les frontières des X-ophonies. Le camfranglais, mélange de français et d'anglais mâtiné d'influences bantu et parlé au Cameroun fait-il partie de la francophonie? Les créoles des îles françaises sont-ils des variétés de français ou des langues mixtes? Peut-être qu'il faudra, pour répondre à ces questions, recourir au concept de ressemblance de familles ou aux théories du prototype. Car il en est des X-ophonies comme de bien d'autres catégories. Elles sont souvent floues...

Les villes africaines au cœur des enjeux de la Francophonie

Richard MARCOUX, Professeur titulaire, Directeur de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone, Université Laval (Québec)

Parmi les principaux espaces linguistiques internationaux, l'espace francophone est celui dont l'avenir est le plus conditionné par les transformations qui s'opèrent sur le continent africain (Marcoux 2018, Marcoux et Wolff 2012). La croissance fulgurante du nombre de francophones en Afrique, observée depuis quelques décennies, s'opère pour l'instant sans réelles interventions politiques dans le domaine linguistique et peut être interprétée tout simplement comme un effet collatéral de l'augmentation de l'offre scolaire. L'explosion urbaine que connaît le continent agit comme une sorte d'accélérateur des dynamiques linguistiques, la ville accueillant les principales structures d'enseignement. Toutefois, l'Afrique est plurielle et les contextes linguistiques le sont aussi, faisant en sorte que la langue française se déploie à géométrie variable sur ce continent et en fonction de la place occupée par les langues dites nationales dans les espaces privés et publics. Examinons d'abord quelques tendances démographiques à l'échelle de la planète avant de nous intéresser plus particulièrement aux dynamiques linguistiques et à la place qu'occupe la langue française dans les villes d'Afrique francophone.

1. Examen des tendances démographiques comparées

L'un des exercices que nous privilégions consiste à définir les espaces linguistiques sur la base du statut officiel de différentes langues dans les différents pays de la planète. Il est important de noter qu'il ne s'agit pas ici des locuteurs réels mais plutôt du poids démographique du regroupement de pays pour lesquels une langue donnée tient lieu de langue officielle unique ou avec d'autres langues. Les pays pour lesquels plusieurs langues ont le statut officiel peuvent donc se retrouver dans plus d'un espace linguistique. Nous avons ainsi constitué une base de données, régulièrement mise à jour, à partir des estimations et projections des populations des pays et en fonction du statut officiel ou non de six langues internationales distinctes. Il nous est ainsi permis d'examiner les reconfigurations géographiques de ces six espaces linguistiques sur 100 ans, de 1960 à 2060.

Les différents graphiques présentés (diapos 7 à 9) montrent d'abord la croissance démographique fulgurante que connaît l'espace de la première langue mondiale. La population appartenant aux pays où l'anglais a le statut de langue officielle est passée en effet de 900 millions en 1960 à 2,4 milliards en 2010 et atteindra 4 milliards d'individus en 2060. L'ensemble des pays pour lesquels le français a le statut de langue officielle aura aussi connu une croissance démographique impressionnante. Atteignant plus de 850 millions de personnes en 2060, la population de l'espace francophone aura en effet été multipliée par cinq depuis 1960. Si nous laissons de côté l'espace anglophone pour nous intéresser aux cinq autres espaces linguistiques internationaux retenus ici, on peut très bien cerner l'effet des dynamiques démographiques propres à chacun de ces ensembles linguistiques. Ainsi les espaces hispanophones et lusophones semblent suivre des tendances parallèles, portés par les spécificités démographiques sur plus de 100 ans des pays de l'Amérique du Sud (le Brésil plus spécifiquement pour l'espace lusophone). Alors que l'espace francophone était par ailleurs rejoint par l'espace arabophone en 2015, il semble à partir de ce moment amorcer une remontée, les pays de l'espace arabophone ayant déjà clairement entamé une rapide transition démographique plus de 30 ans auparavant, les pays du Maghreb plus particulièrement. L'espace germanophone illustre parfaitement la réalité d'un espace linguistique essentiellement européen et qui ne dispose d'aucun relais parmi les pays des régions à forte croissance démographique. L'espace francophone, qui démarrait en 1960 avec sensiblement la même population que l'espace hispanophone, le dépasse vers 2020, porté par l'importante croissance démographique des pays d'Afrique subsaharienne. Enfin, aucun de ces espaces linguistiques n'est autant porté par la croissance démographique du continent africain que l'espace francophone : plus de 80% des populations de l'espace francophone devraient se trouver en Afrique en 2060.

2. Croissances urbaines et essai de typologie des villes francophones africaines

La forte croissance démographique de l'Afrique nourrit un processus d'urbanisation qui conduit à transformer considérablement les sociétés de ce continent, et ce, à une vitesse jamais égalée (Amadou Sani & al. 2009). La population urbaine africaine est estimée à environ 500 millions actuellement et devrait tripler d'ici 2050 pour atteindre 1,5 milliard de personnes (United Nations 2018). C'est un milliard de nouveaux citoyens de plus que comptera l'Afrique dans les trente prochaines années. Or, la ville africaine a aussi la particularité de concentrer non seulement les grandes entreprises, les industries et les services publics, mais également les principaux établissements d'enseignement. Dans les pays où l'enseignement est totalement ou principalement en français, la ville devient une formidable institution de pénétration et de consolidation de la langue française. Qui plus est, à l'exception des villes du Maghreb et de quelques pays d'Afrique subsaharienne où une langue nationale sert de langue de communication et d'enseignement, les grandes capitales d'Afrique francophone présentent un environnement visuel où la langue française est omniprésente (affichages sur les rues, dans les commerces, etc.). Les journaux sont également largement en langue française dans ces grandes capitales que sont Dakar, Abidjan, Yaoundé, Ouagadougou, Cotonou, Kinshasa, etc.

L'univers urbain de l'espace francophone africain est toutefois loin d'être homogène sur plusieurs aspects, notamment en ce qui a trait aux profils linguistiques. C'est ce qu'illustre l'exploitation des données d'un vaste ensemble d'enquêtes menées dans plus d'une trentaine de villes africaines dans le cadre des programmes Africascope et Maghreboscope de Kantar/TNS. Les questions sur la connaissance des langues et sur les usages à la maison et au travail permettent d'abord de voir le caractère multilingue des villes africaines. Au moins trois citoyens sur quatre en Afrique subsaharienne déclarent connaître plus d'une langue. Les usages plurilingues sont aussi très répandus, que ce soit à la maison ou au travail. Enfin, la maîtrise de la langue française varie par ailleurs de façon importante d'une ville à l'autre. Libreville et Kinshasa comptent plus de deux tiers de personnes maîtrisant bien et très bien la langue française alors que les villes marocaines et les capitales des trois pays du Sahel compte plus ou près des deux-tiers de citoyens qui ne maîtrisent pas du tout ou difficilement la langue française.

Les analyses produites à travers les traitements des données utilisées nous permettent d'esquisser une typologie des pays de l'Afrique francophone selon la place qu'y occupent les langues et notamment la langue française. On distingue d'abord un premier ensemble de pays où, dans les grandes capitales, le caractère plurilingue fait en sorte qu'aucune langue nationale ne semble servir de langue véhiculaire et que la langue française occupe cette place. C'est le cas de Libreville au Gabon et de Brazzaville au Congo mais également à Yaoundé et Douala au Cameroun ainsi qu'à Cotonou (Bénin) et Ouagadougou (Burkina Faso). Un deuxième ensemble se caractérise par une situation de multilinguisme de la population mais où une langue nationale s'impose comme langue véhiculaire alors qu'elle n'a aucune réelle existence comme langue écrite et lue. L'exemple de Dakar au Sénégal avec le wolof comme langue parlée dans l'espace public et privé (maison) et le français comme langue écrite et de l'affichage l'illustre le mieux. Cette situation se retrouve aussi au Mali, au Niger, en Guinée et au Tchad. Un troisième ensemble concerne les pays où une langue parlée est circonscrite dans les limites des territoires nationaux et est la seule langue parlée largement par la population tout en étant également une langue écrite et lue, présente dans les programmes d'enseignement, dans l'espace public, dans les médias écrits, etc. C'est le cas du kinyarwanda au Rwanda et du kirundi au Burundi et dans une moindre mesure du malgache à Madagascar. Enfin, un quatrième type caractérise la situation du Maghreb où l'on retrouve des populations qui maîtrisent une importante langue internationale, l'arabe, présente à l'oral et à l'écrit et où des segments moins importants de la population maîtrisent une langue française qui est également moins présente dans l'espace public (sur la rue, dans les médias, etc.).

L'hétérogénéité des situations linguistiques que nous avons illustrées à travers les tableaux et les graphiques présentés dans cette communication est évidemment liée à une diversité de contextes, à des histoires propres aux différentes sociétés du continent et qui reconferme à nouveau, si besoin était, que l'Afrique est plurielle. Le concept de *langue partenaire*, utilisé en Francophonie pour parler des langues nationales africaines qui coexistent avec la langue française, nous paraît ici nettement trop réducteur des situations variées que l'on a pu illustrer et nous semble ne pas rendre compte de la réalité linguistique des populations.

En effet, dans certains contextes, c'est le français qui peut représenter une langue partenaire en étant restreint à l'espace écrit sans avoir de réelle existence dans les échanges oraux au quotidien. Cette situation ne fait pas du français une langue en déclin car dans les sociétés du savoir, l'écrit devient de plus en plus important. Et par ailleurs, comme le dit l'adage, les paroles s'envolent et les écrits restent.

Références

- Amadou Sani, M., Klissou, P., Marcoux, R. & Tabutin, D. (dirs). (2009). *Villes du Sud : dynamiques, diversités et enjeux démographiques et sociaux*. Paris : Éditions des archives contemporaines.
- Marcoux, R. (2018). La place de l'Afrique dans la francophonie: une question de nombres? *Questions internationales*, 90, 113-117.
- Marcoux, R. & Wolff, A. (dirs). (2012). *Aperçu de quelques espaces linguistiques dans le monde*. Québec: Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF).
- United Nations. (2018). *World urbanization prospects: the 2018 revision*. New York: Department of Economic and Social Affairs, Population Division. <https://population.un.org/wup/>.

Session 3

Le « continuum territorial-personnel » et la « territorialité différenciée » comme moyens d'analyse et d'action pour préserver et promouvoir la diversité culturelle et linguistique

Bernhard ALTERMATT, UniDistance Suisse & Université de Fribourg-Freiburg

Le volet théorique de l'analyse des politiques linguistiques et de la protection des minorités part de la prémisse que les aménagements mis en place suivent deux logiques clairement distinctes: l'une est basée sur le principe de la « territorialité » selon lequel des droits et mesures sont liés à un territoire, une aire géographique délimitée au sein de laquelle un ou plusieurs groupes ou communautés profitent d'une autonomie ou de protections généralisées ou spécifiques; l'autre est fondée sur le principe de la « personnalité » qui accorde des droits et protections (généralisées ou spécifiques) à une ou plusieurs communautés indépendamment de leur localisation au sein d'un territoire plus large (*cf.* Laponce 1984 et 1991). Généralement, cela mène à une vision qui situe les politiques linguistiques analysées soit sur un axe « territorial », soit sur un axe « personnel ». C'est-à-dire qu'une politique linguistique d'un cas étudié sera caractérisée comme « plus ou moins territoriale » ou « plus ou moins personnelle ».

24

L'étude appliquée des politiques linguistiques permet de confirmer la présence de ces deux modèles théoriques, tout en relativisant leur caractère effectif, c'est-à-dire leur application « pure » dans la réalité politique et sociale des collectivités confrontées à la présence de plusieurs communautés linguistiques ou culturelles. L'étude des politiques telles qu'elles sont effectivement mises en œuvre fait ressortir le caractère « idéal-typique » des deux modèles théoriques qui, en fin de compte, ne trouvent nulle part une application stricte. En pratique, les politiques linguistiques « réelles » présentent souvent des éléments et caractéristiques de l'un et de l'autre modèle théorique (avec, il faut le souligner, une nette tendance vers les solutions et fonctions territoriales).

Sur la base de ces constats, je propose une extension de l'approche analytique qui situe les divers modèles d'aménagements linguistiques sur un seul continuum plutôt que sur deux axes: un seul et unique continuum qui lie les approches territoriales et les approches personnelles. Ce modèle analytique affiné permet de situer tout un ensemble de mesures en aménagement linguistique sur un axe unique et, partant, de qualifier les politiques mises en œuvre dans leur globalité. Ces dernières peuvent inclure des éléments territoriaux, tout comme des éléments personnels, en tendant vers l'un ou l'autre modèle sans jamais en trouver une expression idéal-typique.

Pour ramener le débat vers des exemples concrets de politiques linguistiques — et je choisis délibérément de me concentrer sur le modèle territorial — je préconise en outre un ancrage plus fort du concept de la territorialité « différenciée » dans l'analyse et les discours sur les politiques linguistiques (*cf.* Altermatt 2004 et 2014). Selon la logique exposée plus haut, et conformément à de nombreuses études de cas, on peut affirmer que la manière la plus efficace et la plus équitable de gérer une situation de coexistence de deux (ou de plusieurs) communautés linguistiques/culturelles est non pas une politique orientée vers la territorialité des langues stricte, mais une application différenciée du principe de territorialité.

Les expressions les plus nettes de cette pratique sont les nombreux territoires bilingues ou mixtes qui existent dans la plupart des États (nationaux ou subnationaux) confrontés à la présence de plusieurs communautés culturelles. Ce sont ces territoires officiellement reconnus comme bi- ou plurilingues, avec leurs mesures de protection et de reconnaissance de la minorité locale, qui garantissent la stabilité de

l'ensemble plus large duquel ils font partie. Il s'agit d'aires où la coexistence bilingue ou pluriculturelle contribue à la cohésion sociale à un niveau plus étendu, rayonnant au-delà des limites territoriales immédiates, et présentant des pratiques et aménagements hautement intéressants tant du point de vue socio-culturel que politique-institutionnel (cf. également Meune 2010).

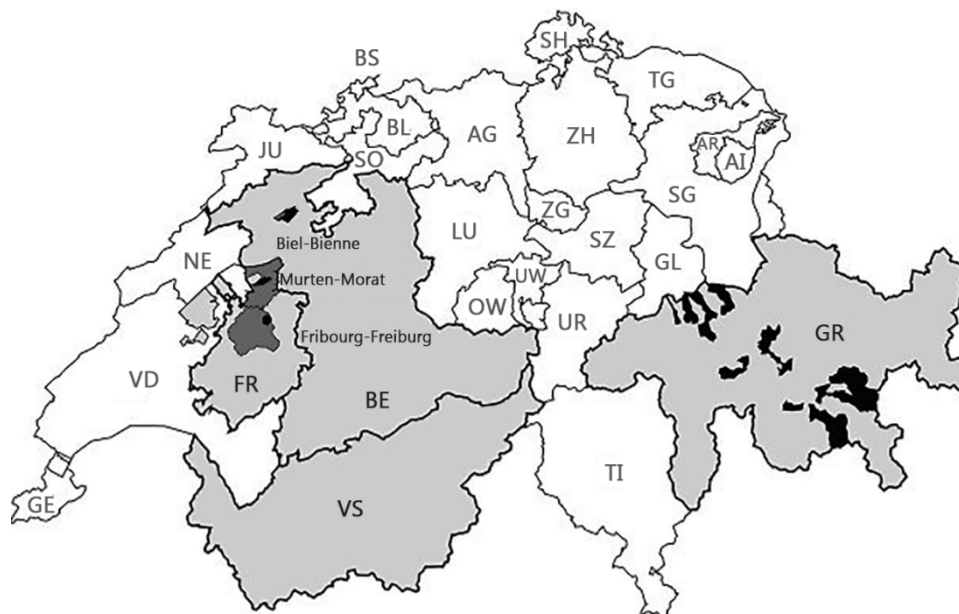


Illustration: Les entités territoriales au sein de l'État fédéral suisse qui reconnaissent le bi- ou le plurilinguisme officiel sous diverses formes (fond de carte: Swisstopo / contenu: B. Altermatt). Il s'agit des cantons bilingues (français-allemand) de Fribourg-Freiburg (FR) et du Valais-Wallis (VS), du canton bilingue (allemand-français) de Bern-Berne (BE), du canton trilingue des Grisons (allemand-romanche-italien; Graubünden-Grischun-Grigioni GR) ainsi que de plusieurs districts et communes situés dans ces cantons.

Références

- Altermatt, B. (2004). Language policy in the Swiss Confederation: the concepts of differentiated language territoriality and asymmetrical multilingualism. In *Federalism, decentralisation and good governance in multicultural societies* (pp. 8-36). Granges-Paccot: Institut du fédéralisme (PIFF, Travaux de recherche 34.).
- Altermatt, B. (2014). Le principe de la « territorialité différenciée » ou les « territoires-trait d'union » comme facteurs de cohésion dans les États fédéraux plurilingues: regards croisés sur les régions bilingues en Suisse, en Belgique et au Canada. In S. Haupt (éd.), *Formes et facettes d'hybridité interculturelle* (pp. 113-134). Zürich: LIT Verlag (Freiburger Sozialanthropologische Studien 40).
- Laponce, J.A. (1984). *Langue et territoire*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Laponce, J.A. (1991). Reducing the tensions resulting from language contacts: personal or territorial solutions? In D. Schneidermann (éd.), *Language and the state: the law and politics of language, society and identity* (pp. 173-180). Cowansville, Ed. Yvon Blais.
- Meune, M. (2010). La mosaïque suisse: les représentations de la territorialité et du plurilinguisme dans les cantons bilingues. *Politique et Sociétés*, vol. 29, no 1 (pp. 115-143). Montréal: Société québécoise de science politique.

Principes de mise en œuvre de politiques linguistiques intégrées

James ARCHIBALD, Université McGill (Montréal)

Les auteurs de politiques linguistiques intégrées se trouvent dans l'obligation de prendre en compte dans l'application de celles-ci les effets éventuels sur plusieurs parties prenantes: l'État, les organisations fédératives, les organisations supranationales et la société civile. Force est de constater que toute politique linguistique intégrée touchera les entreprises, les citoyens et les justiciables, ce qui nous permet de souligner ses effets à la fois individuels et collectifs.

Il est question du degré d'autonomie dont peuvent jouir des personnes physiques dans une communauté culturelle ou linguistique caractérisée par sa propre diversité. Dans ce sens, les droits linguistiques des personnes ne sont pas à la source d'une politique territoriale. Ce sont plutôt les valeurs, croyances et attitudes dont les concitoyens de fait ou de droit se réclament. Cela comprend également les citoyens de proximité qui ne bénéficient ni de l'entière protection de l'État ni des droits fondamentaux de participation à la démocratie citoyenne. Sans accès à la pleine citoyenneté, ces personnes ne peuvent faire valoir leurs droits politiques, sociaux et économiques et ne peuvent par conséquent assumer les responsabilités citoyennes associées. Ce sont en effet des sans-droits marginalisés (Busekist 2018: 2; voir aussi Grin et Kraus 2016).

Le système de valeurs des citoyens de droit donne lieu à des prises de position parfois démocratiques et parfois autoritaires. Ancrées qu'elles sont dans des valeurs partagées, ces prises de position finissent par influencer les choix linguistiques que les autorités font dans l'adoption des politiques linguistiques. Ces choix de société mettent en jeu les intérêts de toutes les parties prenantes selon l'approche préconisée par Freeman (2010) et Bauböck (2015).

L'efficacité de cette approche se reflète dans les moyens dont disposent les autorités sur les plans politique, législatif et réglementaire d'autant plus qu'elle prend en compte les intérêts des citoyens, des gouvernés et des justiciables. Il s'agit d'un processus dynamique axé sur les interrelations actives d'un ensemble défini de parties prenantes. Le processus implique forcément une analyse structurée des intérêts, des valeurs partagées et des conditions socioéconomiques.

Quelles sont alors les caractéristiques de ce processus dans la mise en œuvre des politiques linguistiques intégrées? Dans un contexte de valeurs partagées, il s'agit de focaliser sur:

1. un cadre stratégique capable de s'adapter au changement et aux conditions évolutives de la société,
2. une perspective de gestion stratégique actualisée qui se démarque d'un plan peu variable qui se redéfinit périodiquement,
3. une pérennisation des objectifs à long terme qui tient compte d'un environnement et des valeurs en constante mutation,
4. l'identification et le renforcement de toute relation susceptible de renforcer et valoriser l'atteinte des objectifs socioéconomiques et politiques visés et
5. l'engagement actif et constant des auteurs dans un processus descriptif et prescriptif à la fois qui intègre ces deux orientations complémentaires (voir Freeman & Mcvea 2001).

Cet engagement qui se veut actif est trop souvent passif. En vertu de leur caractère administratif, ces textes font connaître et diffusent des informations sans pour autant engager les publics visés.

Toutefois, malgré cet air de passivité, certaines actions sont de rigueur: encourager une rétroaction, assurer la formation continue, justifier toute dérogation, expliquer les pratiques courantes et diffuser l'orientation générale.

En sourdine, on peut aussi déceler des embryons de veille et de conseil auprès des élus et de l'administration publique. Malgré cela, cette passivité n'est pas compatible avec les principes de base qui devraient animer une véritable politique linguistique intégrée.

La contextualisation actuelle de la glottopolitique nous contraint à constater la variété et la complémentarité de ces politiques, car elles peuvent viser une ou plusieurs langues ou dialectes au sein d'un même pays ou d'un réseau de juridictions ayant en commun certains objectifs de maintien, de protection et de promotion des langues en question. Ces politiques prennent plusieurs formes de communication juridique (Gémar 2011).

Dès lors, les auteurs des politiques doivent se fixer comme objectif de produire des textes clairs, précis et susceptibles d'être compris de toutes les parties prenantes sujettes aux dispositions des textes juridiques et à la jurisprudence subséquente, qui traduisent en termes de comportements préconisés les actions de maintien, de protection et de promotion, de sorte que les individus et les collectivités concernés devront pouvoir se comporter en conformité avec la politique et les dispositions juridiques. C'est le propre d'une politique intégrée.

La portée sociétale est indéniable. Et lorsque nous évoquons les personnes physiques et morales, nous devons, eu égard aux droits dont elles bénéficient, respecter les communautés culturelles et linguistiques qui cohabitent à l'intérieur des frontières de l'État ou qui font du commerce avec leurs semblables hors de l'État. La politique linguistique agit simultanément dans des sphères publique, parapublique, associative, professionnelle et privée. Les missions étatiques de maintien, de protection et de promotion seront au cœur d'une politique intégrée qui se fait réverbérer dans plusieurs sphères: bien-être social, culture, économie, éducation, justice, santé. L'action de l'État devrait s'orchestrer dans le respect de la diversité et de la dignité humaine. C'est une exigence de fond dans une société démocratique. Toutefois, dans les sociétés autocratiques, les autorités bafouent parfois ces droits sans se conformer aux libertés protégées dans les sociétés ouvertes et démocratiques.

Il faut alors mesurer la capacité d'un État à concevoir et gérer une politique linguistique susceptible de respecter la diversité et la dignité.

Il existe une volonté de définir à l'échelle internationale une norme qui permette de juger du succès des politiques linguistiques. C'est ainsi que l'Organisation internationale de normalisation envisage l'adoption d'une norme internationale, si bien que les États et entreprises pourraient un jour se dire conformes à une norme utile au développement socioéconomique tout en respectant les droits de la personne... le droit à l'éducation, le droit à langue, le droit à la traduction, le droit à la dignité, le droit à la religion, la liberté d'expression, la liberté de la presse. Une telle norme internationale viserait notamment les gouvernements, les prestataires de services linguistiques dans les sphères publique et privée, les organisations non gouvernementales, le milieu des professions et des entreprises. Cette approche écologique aurait des retombées dans plusieurs secteurs d'activité: institutions à caractère culturel, établissements d'enseignement et de recherche, les gouvernements et des groupements intergouvernementaux.

Cette norme définirait le cadre de l'activité et le besoin d'une normalisation internationale, la portée de l'activité et de la norme ainsi que les termes clefs en glottopolitique appliquée.

Il est important de définir les balises des politiques linguistiques dans l'intérêt de l'harmonie du développement international, de la diversité et de la dignité humaine.

Références

- Bauböck, R. (2015). Morphing the demos into the right shape: normative principles for enfranchizing resident aliens and expatriate citizens. *Democratization*, 22(5), 820-839. Cité dans: Busekist, A. von. (2018). *The ethics of language policies*. New York: Routledge.
- Busekist, A. von. (2018). *The ethics of language policies*. New York: Routledge.
- Freeman, R.E. (2010). *Strategic management: a stakeholder approach*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Freeman, R.E. & Mcvea, J.F. (2001). A stakeholder approach to strategic management. *Social Science Research Network Electronic Journal*, January. (DOI: 10.2139/ssrn.263511)
- Gémar, J.-C. (2011). Aux sources de la « jurilinguistique » : texte juridique, langues et cultures. *Revue française de linguistique appliquée*, XVI(1), 9-16.
- Grin, F. & Kraus, P. (eds). (2016). *The politics of multilingualism: linguistic governance, globalisation and europeanisation*. Amsterdam: John Benjamins.

Session 4

La francophonie est-elle une linguasphère ?

Jean-Marie KLINKENBERG, Président du Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Il y a plusieurs manières de parler des linguasphères. Une importante tradition les considère comme des phénomènes géolinguistiques susceptibles d'être approchés grâce à des méthodes linguistiques, sociologiques, mais surtout historiques. Une autre approche, moins fréquente mais qui doit être privilégiée dans le cadre d'un colloque comme celui-ci, est de les considérer comme le soubassement de possibles politiques linguistiques à mener dans un cadre multinational.

L'ensemble des variétés linguistiques françaises a fait l'objet — depuis les années 1970 notamment — de nombreux travaux scientifiques. Par contre la question du rapport de la francophonie avec les politiques linguistiques multilatérales a peu été traitée, pour une raison simple : la francophonie, organisée *qualitate qua* (Francophonie) ou non (francophonie), a rarement posé des actes de politique linguistique concertés et, dans ce domaine, la pensée multilatérale est encore dans les limbes. (Je dis rarement car, bien sûr, cela a parfois été le cas, comme en 2005 lors de l'adoption de la Convention sur la promotion de la diversité des expressions culturelles.)

Les raisons de cette situation sont multiples. Elles concernent aussi bien la francophonie que la Francophonie.

Du premier côté, il faut tenir compte pour l'expliquer d'une donnée à la fois historique et démographique. Contrairement à ce qu'on observe dans le cas des autres langues européennes qui se sont répandues dans le monde suite à des processus de colonisation, l'expansion du français a essentiellement connu les modalités de la superposition et du rayonnement, et non celle de l'implantation (à l'exception du Québec). D'où la différence démographique avec ce qu'on observe dans le cas des autres grands blocs d'États soudés par une langue européenne — l'anglophonie, l'hispanophonie, la lusophonie —, où l'essentiel des locuteurs réside aujourd'hui en dehors de la métropole originelle. Dans la francophonie, la majorité des locuteurs de L1 réside encore dans le berceau historique qu'est la France, laquelle continue donc à peser d'un poids décisif dans un ensemble où seule une minorité d'usagers a le français comme langue maternelle.

Cette centralité est encore renforcée par trois autres phénomènes : économique, culturel et politique. Le premier est le fait que la francophonie rassemble un très grand nombre de pays pauvres, ce qui a deux conséquences : conférer un poids important à sa frange septentrionale (Suisse, Québec, Belgique, France), et différencier fortement les raisons que les deux sous-ensembles auraient à investir dans les politiques linguistiques. Le deuxième facteur est la conception essentialiste de la langue, qu'on retrouve dans toutes les communautés culturelles mais qui est particulièrement prégnante en francophonie : le français est depuis longtemps branché à maints appareils de célébration et d'exaltation qui n'ont pas leur équivalent ailleurs ; et cet essentialisme est intériorisé par tous les francophones. Le troisième est la tradition centralisatrice française, qui n'a pu manquer, au cours de l'histoire, de rejaillir sur l'idéologie de la langue.

Du côté de la Francophonie, on observe une histoire en trois phases, qui va dans le sens de ce qu'on pourrait appeler une délinguisation. Initialement, la Francophonie a été construite au cours du processus de décolonisation comme une communauté cimentée par la langue ; et si la rupture du lien colonial y est proclamée, la filiation du discours francophone avec le discours gallocentré est claire. Dans les années 1970 et 1980, des critiques s'élèvent contre le caractère possiblement néocolonial de la Francophonie. Dans la mutation qu'elle va connaître, la langue va disparaître. La troisième phase, qui s'ouvre à la fin des années 1990, peut apparaître comme la poursuite de la précédente, à cette nuance près que les valeurs proclamées à la seconde s'institutionnalisent. C'est alors que l'OIF définit la francophonie comme l'espace de la diversité

culturelle, confirmant la délinguisation du concept. Le mot « francophone » connaît un mouvement parallèle à celui que connaît celui de « francophonie » : pour le grand public, le mot désigne désormais une identité plutôt que des compétences langagières.

Ce double jeu de circonstances explique que la francophonie n'a guère été pensée comme une aire commune de politiques linguistiques. Si on distingue les grands axes des politiques linguistiques — (1) action dans la linguasphère; (2) action hors de la linguasphère; (a) action sur la langue (corpus); (b) action sur les langues (statut) —, on observe en effet

— que les actions (a1)¹ sont rares (en raison de la conception essentialiste de la langue) et qu'elles ont presque toujours lieu dans un cadre national et non dans celui de la linguasphère, mis à part le cas de la terminologie technique;

— que les actions (b1) (gestion des relations entre langues officielles, nationales, régionales, minoritaires, co-officielles...) ont aussi naturellement privilégié les cadres nationaux, en dépit du fait que l'OIF s'est récemment dotée d'une politique linguistique;

— que les actions (b2) (promotion, régulation des usages et des statuts de la langue au plan international) sont largement assurées par des organes nationaux (*e.g.* Alliance française), peinant à s'inscrire dans des cadres multilatéraux, ou qu'elles restent incantatoires (un exemple pouvant être celui du statut du français dans les enceintes internationales).

Il s'agit donc, si la francophonie doit être pensée comme une linguasphère, de procéder à une véritable révolution, qui comporte plusieurs aspects : mise en place au sein de la Francophonie des instruments susceptibles de mener une politique ambitieuse dans les cadres (b1) et (b2), et notamment d'une politique donnant du corps à la formule de « français en partage » ; ententes entre États sur les mêmes questions (b1) et (b2); mise en place d'une instance internationale pour les thématiques (a) (heureusement mais maladroitement évoquée dans le récent discours du Président de la République française sur la promotion de la langue française et du plurilinguisme). De telles mises en place sont évidemment indissociables d'un travail sur l'image de la langue, et notamment d'une reconnaissance authentique de sa polycentration (polycentration qui a largement contribué au renforcement et à la croissance de la position des langues anglaise et espagnole à l'international).

¹ La combinaison a2 est sans objet.

Session 5

La langue française comme bien commun : outils et propositions

Olivier GARRO, Directeur de l'Institut international pour la francophonie, Université Lyon 3 Jean Moulin

Dans un premier temps, nous avons brièvement rappelé en quoi la langue française peut être considérée comme un bien commun selon le modèle économique d'Elinor Ostrom¹, et nous avons aussi précisé pourquoi il s'agit d'un bien commun particulier. Puis nous avons présenté les conditions de gouvernance d'un tel bien et les évolutions nécessaires pour y arriver. Enfin, nous avons présenté un projet de développement d'applications mené sous l'égide de la DGLFLF (ministère français de la Culture) et montré en quoi ce projet répond à ce changement de gouvernance.

Concrètement, ce projet d'envergure internationale vise à mettre en place une nouvelle base de données lexicales du français, dans la lignée de ce qui avait été construit avec la Base de données lexicographiques panfrancophone (BDLP)². Nous souhaitons cependant aller plus loin, en contribuant autour de cette base de données à un écosystème numérique dans lequel la place du locuteur devient centrale.

¹ Ostrom, E. (2010). *Gouvernance des biens communs*. Bruxelles : De Boeck.

² <http://www.bdlp.org/> (dernière mise à jour : 2014)

Les conditions de l'avenir de l'usage quotidien du français au Sud¹

Alexandre WOLFF, responsable de l'Observatoire de la langue française de l'OIF

Présentation
Powerpoint

Les études conduites récemment en Afrique subsaharienne², au Maghreb et au Liban³ à l'initiative de l'Observatoire de la langue française sont riches d'enseignements, non seulement sur la réalité de la présence de la langue française dans les pratiques quotidiennes, mais également sur les perspectives d'avenir de cette langue.

Elles permettent d'avancer des éléments de réponses aux questions essentielles, souvent occultées par les approches quantitatives et fort peu documentées, comme celles relatives à la pénétration du français dans les foyers, à son appropriation et surtout à sa transmission éventuelle. Elles laissent affleurer aussi ce que les prospectivistes appellent des « signaux faibles » dont la prise en compte est nécessaire dans l'anticipation des évolutions à venir et dans la formulation de stratégies de promotion de la langue française.

Cette présentation s'est attachée à

1. analyser la dimension plurilingue de quelques pays du Sud dits « francophones » en revisitant, par exemple, la notion de « langue seconde » ;
2. présenter certaines tendances en matière de transmission des langues dans ces pays en distinguant les pratiques et les intentions concernant la langue française ;
3. envisager, pour conclure, l'avenir de la langue française sur ces territoires en rappelant les conditions nécessaires à son usage et à son développement et les défis qu'elles supposent d'affronter.

Une **synthèse** de ce qui a été présenté dans la communication est proposée ci-dessous.

1. Des pays francophones plurilingues : l'Afrique subsaharienne, le Maghreb et le Liban

Le premier constat établi par les résultats des enquêtes confirme la forte présence de la langue française dans des pays qu'il n'est donc pas abusif de qualifier de francophones, même lorsque le français n'est pas, historiquement, la langue première. En effet, ces résultats mettent en évidence, en tout premier lieu, la réalité d'une connaissance et d'une maîtrise de la langue française. Dans tous les cas de figure étudiés, une très grande majorité de personnes déclarent parler le français et considèrent qu'elles ont un bon niveau dans cette langue. Non seulement les populations affichent une bonne connaissance du français, mais elles affirment presque toujours (à quelques exceptions près, comme pour l'arabe dialectal au Maghreb et au Liban ou le wolof au Sénégal) qu'elle surpasse celle à laquelle ils prétendent dans leur langue nationale. Il faut néanmoins s'inquiéter d'une révélation que nous apportent les observations fines qui voient parfois les jeunes générations estimer leur niveau de français de façon moins positive que leurs aînés, surtout en Afrique subsaharienne.

Autre évidence qui ressort des enquêtes, le plurilinguisme est une réalité intime dans ces pays. Certes, l'intensité de l'usage de plusieurs langues dans les différents contextes, privés (la famille), semi-privés ou publics (le quartier, l'école, le travail), est très variable selon les pays, mais l'unilinguisme ne domine jamais complètement. Il n'est que dans les cas où une langue nationale (l'arabe dialectal ou le wolof par exemple) est partagée par l'ensemble de la population que l'on retrouve une part importante de pratiques unilingues. Mais, même dans ces situations, la proportion de foyers plurilingues d'une part, et la description de pratiques multilingues d'autre part, viennent confirmer la coexistence de plusieurs langues dans la vie quotidienne.

¹ Cette contribution reprend, pour une large part, le chapitre « Usage quotidien du français: quel avenir à l'horizon 2050 », in *La langue française dans le monde*, édition 2019 (OIF/Gallimard)

² TRANSLANGA: Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Sénégal.

³ DUFRAM: Algérie, Liban, Maroc, Tunisie.

Ainsi, même au Sénégal où l'usage du wolof est majoritaire, il s'accompagne toujours du pular, du sereer ou du français. Idem dans le monde arabe où s'adjoignent à l'arabe dialectal, l'amazigh, le français ou, plus marginalement, l'anglais selon les contextes. Cela est d'autant plus vrai que l'on s'éloigne de la communication strictement familiale, surtout en Afrique subsaharienne.

Le français, «langue seconde». Cette manière, fort ancienne, de qualifier la langue française dans ces différents contextes n'est plus toujours comprise ni partagée, notamment par les linguistes. Elle retrouve pourtant tout son sens à la lecture des résultats présentés. En effet, c'est bien la seconde place (et parfois la première) qu'occupe la langue française dans presque toutes les situations appréhendées. Cette constatation ne souffre quasiment pas d'exception et la fréquence d'usage du français est bien supérieure à celle de toute autre langue, quels que soient les contextes : à la maison, à l'école, au travail... Les locuteurs, lorsqu'ils ont recours à une autre langue que leur langue première, ce qui est très fréquent, utiliseront plus souvent le français. Ceci se constate d'ailleurs dans tous les domaines, comme le montrent les études portant sur les pratiques culturelles.

On peut même ajouter que cette réalité se renforce. En effet, il est patent que les générations les plus récentes ont intensifié leur usage du français par rapport à celles qui les ont précédées. Là encore, il n'est pas d'exemple où le français ne soit présent, à des niveaux très différents, dans les interactions langagières entre les membres d'une même famille à partir des parents. Sans exception, on voit même globalement son usage s'accroître à mesure que l'âge des personnes interrogées s'amenuise. En forçant le trait, on pourrait dire que plus on est jeune, plus on parle en français.

2. La question de la transmission

L'un des marqueurs de la vitalité du français, condition essentielle de son avenir dans ces territoires plurilingues, réside dans la transmission de cette langue en dehors même des systèmes éducatifs.

On constate, par exemple, que les réponses que les plus jeunes fournissent à la question portant sur la langue dans laquelle leur père s'adressait à eux lorsqu'ils avaient cinq ans indiquent un accroissement de la présence du français : par rapport aux adultes qui ont répondu à la même question, le français double son score au Sénégal (où il partait de très bas) et gagne 30 points et plus au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et en Guinée.

De même, au Maghreb et au Liban, le français est toujours cité parmi les langues dans lesquelles les répondants ont appris à parler (après l'arabe dialectal). De plus, la volonté de transmettre cette langue à ses enfants est très fortement exprimée (+ de 70% en moyenne).

On constate par ailleurs que les intentions de transmission d'une langue n'induisent pas nécessairement son usage. Ainsi, l'arabe standard est assez souvent cité comme ayant été transmis par les parents (autour de 50%) alors qu'il n'est presque jamais indiqué comme la langue dans laquelle on a appris à parler... Inversement, la langue française affiche un meilleur score dans les usages que dans les déclarations relatives à la transmission par les parents.

Quoi qu'il en soit, la volonté exprimée par les locuteurs de transmettre et de voir transmettre cette langue constitue une condition nécessaire (mais non suffisante) à la perpétuation, voire au renforcement, de son usage. Les résultats sont très clairs: non seulement les réponses s'orientent toutes massivement vers le souhait de voir cette langue apprise par sa descendance, mais elles expriment également très nettement la volonté de transmettre directement le français à ses enfants (ou à ses futurs enfants pour les plus jeunes). Quel que soit le pourcentage recueilli par le français, il place systématiquement cette langue en première position dans les intentions révélées par les répondants (parfois, mais pas toujours, après la langue première).

Avant de conclure à l'avenir assuré de la langue française, il faut néanmoins faire intervenir une composante essentielle du processus de transmission qui relève des dimensions psychologiques influençant toute démarche éducative. L'investissement symbolique qui s'attache, souvent de manière implicite, à une langue n'est pas sans incidence sur la réalité des pratiques. Ainsi, il est très frappant de constater à quel point la volonté affichée de transmettre l'arabe standard ne semble pas suivie d'effet quand on mesure la présence de cette langue dans les échanges entre le père et son enfant par exemple. Concernant le français, on peut retrouver cette contradiction (inversée) dans la différence constatée entre le nombre de personnes lui accordant le statut de « langue de la famille » (en général modeste, même s'il y a des exceptions) et les réponses des mêmes (beaucoup plus nombreux) qui déclarent utiliser avant tout la langue française dans leurs échanges intrafamiliaux. Interviennent ici des ressorts profonds et puissants liés à l'identité culturelle, au niveau d'appropriation de la langue française, aux représentations qui s'en forment... mais qui relèvent aussi des espoirs que l'on met dans cette langue pour assurer les conditions de son épanouissement personnel et celui de ses enfants.

3. Les conditions de l'avenir de l'usage du français dans les pays francophones du Sud

Quel avenir pour la langue française ? Les pratiques actuelles nous donnent des indications sur la vitalité de la langue française, mais elles ne suffisent pas à elles seules à anticiper l'avenir. Il faut, en effet, considérer l'évolution de certaines variables essentielles qui relèvent d'au moins trois domaines : l'éducation, l'insertion économique et sociale et l'image de la langue française.

Pour ce qui concerne les systèmes éducatifs, il faut que le français demeure une langue d'enseignement et que des mesures fortes et efficaces permettent de continuer à relever substantiellement les niveaux d'éducation (de qualité) dans les pays de l'Afrique francophone.

Sur ce point, malgré les progrès incontestables constatés dans les taux de scolarisation et d'alphabétisation, les résultats des évaluations du PASEC⁴ sur plusieurs pays francophones révèlent des insuffisances potentiellement préjudiciables à la maîtrise du français par les jeunes générations. Celles-ci ont d'ailleurs souvent tendance à moins bien considérer leur niveau de français que leurs aînés.

Pour ce qui est de l'utilité supposée et réelle de la maîtrise du français, il faut que les pays concernés et leurs populations considèrent et constatent que la maîtrise du français favorise le développement, l'insertion économique et sociale, l'accès à la culture et à l'information... De ce point de vue, les enquêtes KANTAR-TNS semblent indiquer un bon niveau de confiance pour la langue française, même si d'autres enquêtes sur les représentations qui s'attachent à la langue française font ressortir des éléments plus contrastés.

Résultats des enquêtes Africascope et Maghrebscope⁵ (2012 à 2016).

- Entre **50%** et **82%** pensent qu'être francophone est essentiel sur le **plan personnel ou professionnel**.
- Entre **75%** et **99%** pensent que le français est essentiel pour **obtenir un travail et/ou pour faire des études supérieures**.
- Entre **69%** et **98%** sont d'avis que le français est utile pour **s'informer dans les médias**.
- Entre **75%** et **98%** assurent que le français est important pour faire des **recherches sur Internet**.
- Entre **78%** et **97%** considèrent qu'il est utile pour **accéder à d'autres cultures**.

⁴ Le Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) mis en place par la Conférence des Ministres de l'Éducation des États et Gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) a procédé aux évaluations des systèmes éducatifs de 10 pays (le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo) dont les résultats ont été publiés en 2015.

⁵ Enquêtes sur 13 villes en Afrique subsaharienne-Océan indien et 12 villes au Maghreb réalisées par KANTAR-TNS.

Sur le plan des images qui s'attachent à la langue française, un exemple des caractéristiques associées à la langue française dans les enquêtes de représentation conduites par Bruno Maurer⁶ montre que les qualités associées au français recèlent potentiellement des tensions comme des promesses. Ainsi, si les personnes interrogées rejettent l'idée d'une langue française en recul, compliquée ou réservée aux intellectuels, ils ne la considèrent pas vraiment comme une langue des affaires. D'un autre côté, si le français est vu comme une langue de modernité et de réussite, il reste marqué par son statut officiel (administration, école) et par l'histoire de son implantation (colonisateur, France).

En guise de conclusion, des questions encore peu étudiées et dont les évolutions sont incertaines mériteraient d'être considérées, comme par exemple :

- l'essor de variétés de français dont les formes et les usages peuvent avoir une influence sur l'avenir de la francophonie;
- les dynamiques linguistiques à l'œuvre concernant d'une part les langues nationales et, d'autre part, les autres langues de communication internationale (anglais, arabe, mandarin...);
- les évolutions technologiques qui modifient en profondeur les processus de communication et leur dimension plurilingue.

⁶ Retrouver la synthèse de l'étude complète dans *La langue française dans le monde*, édition 2019 (OIF/Gallimard) et l'intégralité des graphiques sur <http://observatoire.francophonie.org/wp-content/uploads/2018/08/2018-Representations-du-francais-Maurer.pdf>

La francophonie, une linguasphère face à la diversité linguistique

Jean-François DE PIETRO, collaborateur scientifique à l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP, Neuchâtel)

Les termes utilisés lors de cette journée — qu'il s'agisse de «linguasphère» ou de «X-ophonie» — suscitent en moi un sentiment ambivalent. Et c'est en particulier le cas pour celui de F/francophonie. D'un côté, en effet, il évoque pour moi cette magnifique langue française parlée sur tous les continents, cette langue qu'on possède en partage, médiatrice de valeurs démocratiques, véhicule de culture, ce bien commun qu'il s'agit de cultiver... Ces différentes qualités sont bien présentes dans les interventions — d'Olivier Garro et d'Alexandre Wolff — auxquelles j'ai été invité à répondre, que ce soit à propos du rôle central de l'éducation¹, dans les attentes des personnes interrogées dans le cadre d'enquêtes menées dans divers pays de l'Afrique subsaharienne (cf. l'intervention d'A. Wolff) ou dans la volonté de développer un vaste dictionnaire panfrancophone (cf. l'intervention d'O. Garro).

36

D'un autre côté, cependant, ces mêmes termes — d'autant plus lorsqu'on en juxtapose plusieurs exemples (francophonie, germanophonie, anglophonie, bantuphonie, etc.) — évoquent inévitablement des contextes de concurrence, supposant des langues qui avancent, qui progressent... mais d'autres qui sont en recul, voire en voie de disparition. Cette idée de concurrence est bien présente, elle aussi, dans l'intervention d'A. Wolff, par exemple lorsqu'il commente les résultats des enquêtes susmentionnées :

Quoi qu'il en soit, la volonté exprimée par les locuteurs de transmettre et de voir transmettre cette langue constitue une condition nécessaire (mais non suffisante) à la perpétuation, voire au renforcement, de son usage. Les résultats sont très clairs: [...]. *Quel que soit le pourcentage recueilli par le français, il place systématiquement cette langue en première position dans les intentions révélées par les répondants (parfois, mais pas toujours, après la langue première).* (Wolff, ici-même, p. 33, mes italiques)

Toute réflexion à propos des linguasphères se doit dès lors de prendre en compte cette ambiguïté constitutive des relations entre les langues, entre valeur identitaire et inégalités socioculturelles, entre progression et recul...

Il n'est pas nécessaire ici de rappeler les nombreux travaux abordant ces questions, en se fondant sur la plus ou moins grande centralité des langues (Calvet 1999 et 2014), sur leur valeur économique (Grin 1997 et 2004), sur la *loyauté linguistique* variable des diverses communautés, etc. Il importe dès lors de ne pas se concentrer uniquement sur l'une ou l'autre X-ophonie mais bien d'envisager aussi les relations entre elles, voire entre les «lectes» qui les constituent ou qui — justement — en sont exclus. Qu'en est-il, par exemple, des liens entre le français et ses marges (variétés périphériques, langues régionales «apparentées» tels l'occitan ou le picard, «camfranglais», chiac, etc.)? Entre le français et ce qui n'en est pas (le basque, les langues et dialectes en usage en Afrique, les langues liées aux processus migratoires dans les pays francophones européens, l'anglais au Québec, etc.)? Quelle cohabitation? Quels «partenariats»? Quel «partage»?

Il est souvent fait référence à la diversité linguistique et culturelle, au plurilinguisme en tant que richesse, en tant que «réalité intime dans ces pays» (Wolff, p. 32). Pourtant, ces notions semblent parfois avoir avant tout une fonction *magique*, masquant de fait une réalité dans laquelle c'est bien plutôt la concurrence qui semble prédominante: les *langues centrales* et *supercentrales*, au centre des linguasphères, tendent le plus souvent à prendre progressivement la place des langues autochtones — ainsi que le confirment, là encore, les résultats des enquêtes présentées par A. Wolff, qui suggèrent que le français tend, dans certains contextes, à devenir la langue privilégiée des échanges entre parents — le père surtout — et enfants, langue *première* plutôt que *seconde*... Est-ce là un but?

¹ « L'un des marqueurs de la vitalité du français, condition essentielle de son avenir dans ces territoires plurilingues, réside dans la transmission de cette langue en dehors même des systèmes éducatifs. » (Wolff, ici-même, p. 33).

Peut-on, dès lors, prédire l'avenir? La situation du français en 2030 (cf. l'intervention d'Olivier Garro)? Le rôle joué par les enquêtes, telles celles présentées par A. Wolff, est à cet égard ambigu, voire problématique: peut-on répondre autrement qu'en confirmant aux enquêteurs (francophones?) que le français, en Afrique, est essentiel *pour faire des études supérieures? Ou pour faire des recherches sur Internet?...* La tendance semble néanmoins être à une progression du français, chez les jeunes en particulier.

Toutefois, la question qui me paraît centrale ici, dans le cadre de notre problématique des linguasphères, c'est de savoir vers quel français on s'achemine! A. Wolff constate ces « évolutions incertaines » et s'interroge sur « l'essor de variétés de français dont les formes et les usages peuvent avoir une influence sur l'avenir de la francophonie » (p. 35). Daniel Elmiger, dans la conférence d'ouverture, évoquant la situation de l'allemand, relève qu'on ne peut parler de « germanophonie », mais que cela n'exclut pas une gestion collaborative de la langue — comme en témoigne la manière dont une question comme la réforme de l'orthographe a pu être gérée entre, notamment, l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse; Robert Bernard a lui aussi montré, pour cette sphère récente que constitue la « Taalunie » (Pays-Bas, Belgique flamande et Suriname), qu'une gestion égalitaire et efficace de la langue était possible. L'anglais d'Angleterre n'est plus, depuis bien longtemps, la seule référence pour cette langue...

La manière d'affronter ces questions semble plus difficile en francophonie. La prééminence de la France reste très forte, comme en témoignent de très nombreux exemples, mais aussi de nombreux contre-exemples, de nombreux actes de résistance qui expriment un refus de cette centralité trop souvent autoproclamée. Ainsi l'écrivaine Isabelle de Charrière, qui affirmait, en 1799 déjà, avec une virulence certaine:

S'il me fallait craindre encore les jugements des Français ce n'est pas devant les débris de l'académie que je tremblerais [...]. Depuis la révolution je n'ai plus reconnu de public français qui dût nous en imposer sur le style et la langue et déjà auparavant j'ai pensé que nous autres étrangers nous ne devons pas fléchir humblement devant un tribunal en quelque sorte imaginaire [...]. Quand je fis réimprimer à Paris les Lettres écrites de Lausanne, un journal français avait relevé l'expression se *dégonfler* comme étant suisse et non française. Je ne la changeai pas et le journaliste put la retrouver dès les premières lignes du livre. (Isabelle de Charrière, Lettre à Chambrier d'Oleyres, 1799, 581)²

En vertu de l'évolution démographique des pays francophones, et de la progression des pays africains, on se demandera donc quel pourra être l'impact des parlers mixtes qui se développent en divers endroits de la francophonie (Dakar, Abidjan, Brazzaville, Moncton...), jusqu'à quand le « français de France » conservera son statut de norme unique de référence, quand la francophonie deviendra réellement une « langue en partage », quand un écrivain francophone cessera d'être un écrivain « non français »... Dans son discours d'ouverture lors du dernier Sommet de la Francophonie à Erevan, le président Emmanuel Macron allait dans ce sens, en déclarant notamment:

La langue française et sa diffusion sont au centre de notre organisation. Et quand je dis la langue française, je parle de nos langues françaises dont l'épicentre, je l'ai souvent dit, n'est ni à droite ni à gauche de la Seine, mais sans doute dans le bassin du fleuve Congo, ou quelque part dans la région.

Que faire, donc, pour que ce partage, cessant d'être une invocation magique, devienne réalité et pour qu'on se dirige vers une *écolinguistique* responsable, égalitaire (de Pietro, à paraître)? Comme le souligne A. Wolff, l'éducation et l'enseignement des langues sont certes des éléments fondamentaux (« il faut que le français demeure une langue d'enseignement et que des mesures fortes et efficaces dans le domaine de l'enseignement permettent de continuer à relever substantiellement les niveaux d'éducation (de qualité) dans les pays de l'Afrique francophone », p. 34). Mais, reprenant la distinction de Beacco *et al.* (2015) entre *formation plurilingue* et *éducation au plurilinguisme*, je suis d'avis que cela ne suffit pas et qu'il est nécessaire également de développer des ressources à même de soutenir une véritable *éducation à la diversité*, à même

² À propos de l'attitude des Suisses à l'égard du français, de leur relation parfois problématique à cette langue, voir, notamment, de Pietro 2008.

de rendre possible une véritable prise en compte de la diversité des langues, en Afrique par exemple. Certains projets sont développés dans ce sens, en Suisse notamment, où des moyens d'enseignement ont été introduits afin de sensibiliser les élèves à la diversité (Perregaux *et al.*, 2003). C'est ainsi, espérons-le, qu'une

coopération *entre* «linguasphères» (même si elles se profilent souvent en concurrence les unes avec les autres) [parviendra à] garantir une diversité linguistique vivante, équitable et soutenable, tout comme la coordination entre différentes parties du monde s'avère indispensable en matière environnementale et climatique (Grin, ici-même, texte d'introduction au recueil, p. 6).

Références

- Beacco, J.-C., Byram, M., Cavalli, M., Coste, D., Egli Cuenat, M., Goullier, F. & Panthier, J. (2015). *Guide pour le développement et la mise en œuvre de curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle / Guide for the development and implementation of curricula for plurilingual and intercultural education*. Strasbourg : Conseil de l'Europe, Unité des politiques linguistiques.
- Calvet, L.-J. (1999). *Pour une écologie des langues du monde*. Paris : Plon.
- Calvet, L.-J. (2014). *Mondialisation, langues et politiques linguistiques*. Aix-Marseille : Université de Provence. <http://www.gerflint.fr/Base/Chili1/Calvet.pdf>
- De Pietro, J.-F. (2008). L'école face aux variétés du français : réflexions à partir de la situation en Suisse francophone. In G. Delage (éd.), *La langue française dans sa diversité* (pp. 181-208). Québec : Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine.
- De Pietro, J.-F. (à paraître). L'école peut-elle contribuer à une écologie des langues ? In A. Bolat, N. Noriyuki & R. Jourdan-Ôtsuka (dirs), *De la diversité culturelle à l'interculturel dans l'enseignement des langues — de la classe de langues à l'espace interculturel : actes du 4^e Congrès de la Commission Asie Pacifique de la FIPF, «Écologie du français et diversité des langues», Kyoto, 22-24 septembre 2017*. Limoges : Lambert-Lucas.
- Grin, F. (1997). Gérer le plurilinguisme européen : approche économique au problème de choix. *Sociolinguistica*, XI, 1-15.
- Grin, F. (2004). Sur la rentabilité des langues de l'immigration. *Babylonia*, 1, 21-22.
- Perregaux, C., De Pietro, J.-F., de Goumoëns, C. & Jeannot, D. (dirs). (2003). *EOLE : Education et ouvertures aux langues à l'école* (2 volumes avec CD audios + fichiers de documents et 1 brochure d'accompagnement). Neuchâtel : Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Notices biographiques

Bernhard ALTERMATT a étudié l'histoire et les sciences politiques à Fribourg, Berne et Bruxelles. Il est Faculty Manager (Histoire) à UniDistance Suisse et chercheur à l'Université de Fribourg. Ses recherches et publications couvrent les domaines du nationalisme, de la diversité culturelle, du plurilinguisme, du fédéralisme, de la démocratie, des relations internationales et de la politique européenne. Plusieurs séjours de recherche l'ont amené à Louvain, Ottawa et New Delhi. En dehors de ses engagements académiques, il est membre du comité de plusieurs associations de la société civile et siège au parlement de la ville de Fribourg en qualité de chef de groupe. Ses dernières publications monographiques sont: *Sprache und Politik – Zweisprachigkeit und Geschichte. Die Schweiz als mehrsprachiger Bundesstaat und der zweisprachige Kanton Freiburg* (Fribourg 2018); *Formes d'Europe / Forms of Europe* (Lausanne 2018, avec G. Grin et F. Nicod); *En mission dans le monde pour l'humanité. Discours et conférences de Cornelio Sommaruga, Président du CICR 1987-1999* (Zurich 2016, éd. Joseph Jung); *La Suisse dans les relations franco-allemandes 1945-1963-2015* (Zurich 2015, avec Cécile Blaser et Gilbert Casasus); *50 ans d'engagement suisse au sein du Conseil de l'Europe. La Suisse, actrice ou spectatrice de l'intégration européenne?* (Zurich 2013, avec Gilbert Casasus).

James ARCHIBALD

Titulaire d'un doctorat de l'Université de Lille, James Archibald enseigne la traduction à l'Université McGill. Parmi ses dernières publications figurent «Pour l'engagement sociétal du traducteur», *Circuit* 131 (2016), «Translating politically sensitive texts in multilingual contexts» (Cambridge Scholars Publishing, 2016), «Managing translation quality in multilingual settings», *Circuit* 133 (2017), et la traduction en tagalog de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (2017). Il a dirigé l'édition française des numéros 87 (2016), 88 (2017), 89 (2017), 90 (2017) et 91 (2018) de la revue *International Higher Education* publiée conjointement par *Boston College* et l'Agence Universitaire de la Francophonie. En 2017-2018, il était professeur invité au Centre de langues et de traduction de l'Université libanaise. Chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques, M. Archibald est membre du Conseil supérieur de la langue française et de l'Office des professions du Québec ainsi qu'expert auprès de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

Robert BERNARD

Licencié-agrégé en Philosophie et Lettres romanes (ULiège) et Lauréat du Brevet d'Inspecteur de l'enseignement (français et philosophie), Robert Bernard a été professeur dans l'enseignement secondaire supérieur puis à l'École normale (Haute École Charlemagne, Liège).

Chargé de mission auprès du Conseil général des Hautes Écoles, il est nommé inspecteur de français de l'enseignement secondaire supérieur et supérieur non universitaire. Il termine sa carrière comme inspecteur général pour les cours généraux, techniques et spéciaux de l'enseignement secondaire (Fédération Wallonie-Bruxelles).

Il est membre du Conseil de la langue française et de la politique linguistique dont il préside la Commission Terminologie. Il est également Président du Conseil du livre de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pierre BOUTET est président du Conseil supérieur de la langue française du Québec depuis octobre 2015. Détenteur d'une maîtrise en communication, d'une scolarité de maîtrise en science politique, d'une licence en sociologie et d'un certificat en journalisme, il a aussi occupé le poste de sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Auparavant, à ce même ministère, il a été directeur général du financement de l'enseignement supérieur. M. Boutet a aussi assumé les fonctions de directeur des relations avec les partenaires à la Commission de la santé et de la sécurité du travail ainsi que celles de sous-ministre adjoint aux communications et aux institutions nationales au ministère de la Culture et des Communications. Il a par ailleurs œuvré, plus tôt en carrière, à titre de conseiller auprès d'un groupe parlementaire à l'Assemblée nationale du Québec et de directeur au sein de divers cabinets ministériels.

Daniel ELMIGER est professeur associé de linguistique allemande et de didactique des langues étrangères à l'Université de Genève, au Département de langue et littérature allemandes et à l'Institut universitaire de formation des enseignant-e-s (IUFÉ).

Parmi ses intérêts de recherche figurent le langage non sexiste / la féminisation de la langue; la politique linguistique; l'acquisition et l'apprentissage des langues, la didactique des langues étrangères; le bilinguisme individuel, social et scolaire (immersion); la scripturalité, les systèmes d'écriture, l'orthographe; la linguistique des corpus.

Il a grandi dans le canton de Lucerne et vit, depuis ses études à l'Université de Neuchâtel, en Suisse romande.

Olivier GARRO

Mécanicien, Olivier Garro est diplômé de l'École d'ingénieurs des Arts et Métiers, a obtenu un doctorat en génie mécanique à l'Université de Nancy et également une habilitation à diriger des recherches à l'Université de Grenoble. Titulaire de la chaire Senghor de la Francophonie de Lyon, il est le secrétaire général du réseau des chaires Senghor.

Spécialisé en conception et en innovation, il a réalisé une carrière universitaire en France, d'abord au Centre National de la Recherche Scientifique à Nancy, puis à l'Université Joseph Fourier de Grenoble et enfin à l'Université de technologie de Belfort. Il est l'auteur de plusieurs dizaines d'articles scientifiques, de livres et de brevets et a enseigné en Amérique du Sud, en Europe et en Afrique.

De 2014 à 2018 il a dirigé l'institut international pour la Francophonie de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Olivier Garro a également occupé pendant quatre ans à Yaoundé, au Cameroun, les fonctions de conseiller du Ministre de l'enseignement supérieur du Cameroun puis il a travaillé quatre années à la tête du bureau du Moyen-Orient de l'AUF à Beyrouth (Liban) et ensuite quatre autres années en tant que directeur du bureau Asie Pacifique de l'AUF à Hanoï (Vietnam), avant de revenir en France où il est maintenant professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

François GRIN est professeur d'économie à la Faculté de traduction et d'interprétation (FTI) de l'Université de Genève. Spécialisé en économie des langues, en économie de l'éducation et en évaluation des politiques publiques dans ces domaines, il est l'auteur de nombreux livres, articles scientifiques et chapitres d'ouvrages collectifs. Il a piloté divers projets de recherche et d'évaluation pour des organismes scientifiques, des ONG, des organisations internationales et des autorités nationales ou régionales dans divers pays. Il a dirigé les 25 équipes de recherche, réparties sur 16 pays, du projet MIME (« Mobilité et inclusion dans le multilinguisme européen »), financé par la Commission européenne. Il est le rédacteur en chef de la revue *Language Problems and Language Planning*. Engagé dans diverses instances de la francophonie, il a notamment été membre du Conseil scientifique de l'AUF. Il est actuellement président de la Délégation suisse à la langue française (DLF).

Jean-Marie KLINKENBERG est professeur émérite de l'Université de Liège, où il a enseigné les sciences du langage, et a été professeur-visiteur sur cinq continents.

Ses activités scientifiques se sont orientées dans deux directions. Celle de la linguistique et de la sémiotique d'une part, celle des cultures francophones de l'autre. Du premier côté, il a participé à la rénovation de la rhétorique au sein de l'équipe interdisciplinaire mondialement connue qu'est le Groupe μ et a contribué aux évolutions récentes de la sémiotique, qu'il a contribué à orienter dans une direction sociale et cognitive. Dans la seconde orientation, il a renouvelé l'approche des cultures francophones, en envisageant celles-ci dans une optique institutionnelle, et en se préoccupant des retombées sociétales de ses recherches. Il préside ainsi le Conseil de la langue française et de la politique linguistique de son pays.

Il a publié près de 700 travaux dans les domaines précités, seul (par exemple, *Précis de sémiotique générale*, 2000 ou *Périphériques Nord. Fragments d'une histoire sociale de la littérature francophone en Belgique*, 2010) ou avec le Groupe μ (de *Rhétorique générale*, 1970 — un classique des sciences humaines traduit en une vingtaine de langues — à *Principia semiotica*, 2015). Il a aussi une activité d'essayiste, dont témoigne son livre *La Langue dans la Cité* (2015), qui a reçu le Prix du livre politique 2016. Docteur *honoris causa* de plusieurs universités, il est membre de l'Académie royale de Belgique.

Gaël DE MAISONNEUVE

Délégué aux affaires francophones pour le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères depuis septembre 2017, Gaël de Maisonneuve est passionné depuis toujours de francophonie et Francophonie, qu'il a pratiqué au quotidien dans l'ensemble de ses postes diplomatiques passés.

Numéro deux de l'Ambassade de France à Brasilia, il a coordonné le réseau français au Brésil. Il a auparavant été Consul général de France pour Miami, la Floride et Porto Rico, après avoir servi comme conseiller au cabinet de Bernard Kouchner, Ministre des Affaires étrangères et européennes.

Passionné de linguistique et de voyages, Gaël de Maisonneuve a servi à plusieurs reprises en Asie (Singapour, Japon et Sri Lanka) et a aussi suivi les questions chinoises, mongoles et tibétaines au ministère (1995-1998).

Né en 1967, Gaël de Maisonneuve est diplômé de Sciences Po Paris et de l'ESSEC. Il a aussi étudié à l'INALCO.

Richard MARCOUX (Ph.D. en démographie) est professeur titulaire au département de sociologie de l'Université Laval. Il dirige l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF) et coordonne le Groupe interuniversitaire d'études et de recherches sur les sociétés africaines (GIERSA). Il siège sur plusieurs comités de rédaction de revues scientifiques et participe à plusieurs chantiers de recherche. Parmi ses différentes fonctions, il a présidé pendant quatre ans la Commission d'évaluation de l'Institut national d'études démographiques à Paris, il préside actuellement le Comité consultatif sur la statistique linguistique de Statistique Canada et il est membre du Comité de suivi de la situation linguistique de l'Office québécois de la langue française (OQLF).

Patrick MOUGUJAMA-DAOUDA est linguiste. Professeur des Universités et spécialiste des langues Bantoues, il enseigne à l'Université Omar Bongo de Libreville où il dirige le laboratoire Langue, Culture & Cognition. Il a créé le réseau international 'Bantuphonie: Langues en danger, savoirs endogènes et biodiversité' (Unitwin/Chaires Unesco). Il a initié la création de la base de données FFLAC (Fonds pour le Français et les langues d'Afrique Centrale, PCSI 2009-2011 de l'AUF).

Patrick Mouguiama-Daouda a également été régulièrement Professeur invité à l'Université Lyon II et il est Chercheur associé au Laboratoire Dynamique du Langage (DDL, CNRS, Lyon2). On lui doit aussi la coordination de la réalisation de films sur les langues et cultures en danger du Gabon pour la Fondation Chirac.

Il est l'auteur de nombreuses publications dont: *Remplacement, extinction et mélange des langues. Situation gabonaise et perspectives théoriques* (L'Harmattan, 2006), *Contribution de la linguistique à l'histoire des peuples du Gabon. La méthode comparative et son application au bantou* (CNRS Éditions, 2005), *La Francophonie en procès. Quelques pièces gabonaises du dossier* (co-éditeur scientifique, Descartes & Cie, 2019).

Jean-François DE PIETRO, linguiste, spécialisé en didactique du français et du plurilinguisme, a été formé à l'Université de Neuchâtel (Suisse). Après avoir enseigné la linguistique et le français langue étrangère à l'Université de Bâle, il travaille aujourd'hui à l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRD, Neuchâtel), institut de recherche au service de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Membre de la Délégation suisse à la langue française (DLF) jusqu'en 2017, il a participé à plusieurs des rencontres réunissant les organismes francophones et y a présenté diverses contributions sur la situation du français en Suisse (2000), la prise en compte de la variation dans le cadre scolaire (2006), les liens entre éveil aux langues et intercompréhension (2008), etc. Il a également coédité les Actes de ces rencontres en 2005 et 2012. Il a par ailleurs participé à de nombreux projets de recherche, dans le cadre du FNS, de l'UNESCO, de l'Union européenne et du Centre européen pour les langues vivantes, sur des sujets concernant le plurilinguisme et la migration, les représentations langagières des élèves, l'éveil aux langues et la didactique du plurilinguisme... Il a également contribué, de diverses manières, à l'édition de matériel pédagogique, notamment autour du projet Éducation et ouverture aux langues à l'école (EOLE, codirecteur de la collection).

Robert VÉZINA

Titulaire d'un doctorat en linguistique, Robert Vézina a longtemps été actif dans le domaine de la recherche en lexicologie et en lexicographie et a collaboré à plusieurs ouvrages spécialisés ainsi qu'à des dictionnaires tels que *Le petit Larousse* et le *Dictionnaire historique du français québécois*. Son ouvrage *A Fur Trader on the Upper Missouri: The Journal and Description of Jean-Baptiste Truteau, 1794–1796* (University of Nebraska Press, 2017), fait en collaboration avec D. R. Parks et R. J. DeMallie (Indiana University), a remporté le Dwight L. Smith (ABC-CLIO) Award 2018 de la Western History Association (États-Unis).

Après avoir enseigné dans des établissements d'enseignement supérieur, il a entrepris une carrière de terminologue à l'Office québécois de la langue française, avant d'entrer au service du Conseil supérieur de la langue française. Il y a notamment occupé le poste de directeur de la recherche et de l'administration, puis de président (2011-2014). De février 2014 à février 2019, il a été président-directeur général de l'Office québécois de la langue française et président de la Commission de toponymie.

Alexandre WOLFF

Chargé de mission à la Direction « Langue française, Culture et diversités » de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), responsable de l'Observatoire de la langue française, Alexandre Wolff s'occupe de la coordination du programme comprenant, entre autres, l'élaboration de l'ouvrage *La langue française dans le monde* et le suivi du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales. Il contribue également aux analyses, à la prospective et à la communication de la Francophonie concernant la place de la langue française.

Ses publications incluent ainsi, notamment, les éditions de 2010, 2014 et 2018 de *La langue française dans le monde* (les deux premières chez Nathan; la troisième chez Gallimard, 2019).